

**LA GESTION PAR LES VALEURS :
EXPLORATION D'UN MODÈLE**

**Une publication de la
Commission des biens culturels du Québec**

Juin 2004

AVANT-PROPOS

Au-delà des valeurs historiques, architecturales ou esthétiques attribuées aux biens culturels et qui en justifient la conservation, quelle place accorde-t-on aux significations sociales du patrimoine, au phénomène d'appropriation par le milieu, aux perceptions de celles et de ceux qui côtoient ces objets et fréquentent ces lieux ?

Depuis quelques années, un discours émerge chez nos voisins du sud, qui reconnaît que le patrimoine est une construction sociale qui relève d'un processus spécifique à un temps et à un espace. Le *Getty Conservation Institute* (GCI), à Los Angeles, a exploré la question et démontre par des exposés savants ce que la Commission souhaite maintenant traduire en termes concrets, c'est-à-dire que les artefacts ne sont pas une incarnation statique de la culture mais plutôt un moyen par lequel les sociétés confirment ou construisent leur identité.

En janvier 2004, la Commission demandait à M^{me} Joances Beaudet, doctorante en urbanisme et aménagement (UL) d'étudier la documentation pertinente au niveau international et d'en tirer des enseignements adaptables à la réalité québécoise.

Ce rapport-ci est le fruit des efforts combinés de M^{me} Beaudet et des membres de la Commission. Il se veut matière à réflexion, puis à action, pour que s'engagent des échanges plus dynamiques entre les « spécialistes du patrimoine » et la population en général.

Selon la Commission des biens culturels du Québec, c'est la clé de la survie du patrimoine.

La présidente,

Louise Brunelle-Lavoie

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	
1. INTRODUCTION	1
1.1. MANDAT.....	1
1.1.1. Description du mandat.....	1
1.1.2. Problématique.....	1
1.1.3. Méthodologie.....	2
1.2. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	3
2. QUELQUES ÉLÉMENTS DE MISE EN CONTEXTE	4
2.1. LA NOTION DE VALEUR.....	4
2.2. LE DISCOURS INTERNATIONAL ET LA QUESTION DES VALEURS.....	7
3. LA GESTION PAR LES VALEURS... EN THÉORIE	10
3.1. SES ORIGINES.....	10
3.2. SA LÉGITIMITÉ.....	10
3.3. SES DÉFIS ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	11
4. LA GESTION PAR LES VALEURS... EN PRATIQUE	14
4.1. LA COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA.....	14
4.2. LE SERVICE NATIONAL DES PARCS (U.S.A.).....	17
4.3. LA COMMISSION AUSTRALIENNE DU PATRIMOINE.....	20
4.4. RANDALL MASON.....	22
4.4.1. L'identification et la caractérisation des valeurs.....	23
4.4.2. L'intégration.....	24
5. SYNTHÈSE ET ANALYSE CRITIQUE	25
5.1. RETOUR SUR LES APPROCHES.....	25
5.1.1. Au Canada	25
5.1.2. Ailleurs	25
5.2. MÉRITES ET PRESCRIPTIONS DE LA GESTION PAR LES VALEURS.....	27
5.3. POTENTIEL DE LA GESTION PAR LES VALEURS.....	29
5.4. QUELQUES EXEMPLES QUÉBÉCOIS.....	32
6. CONCLUSION	34
ANNEXE I : MÉTHODES DE CUEILLETTE ET D'ANALYSE DE DONNÉES	36
ANNEXE II : LA TYPOLOGIE DE VALEURS DE RANDALL MASON	42
ANNEXE III : LE PROCESSUS DE LA CHARTE DE BURRA	44
BIBLIOGRAPHIE	45

1. INTRODUCTION

1.1. MANDAT

1.1.1. Description du mandat

La recherche a pour mandat d'explorer la notion de « Gestion du patrimoine en fonction des valeurs que la société lui accorde » selon un modèle développé par le *Getty Conservation Institute de Los Angeles*.

L'exploration de ce mode de gestion vise une meilleure compréhension du phénomène d'appropriation du patrimoine par les communautés et des relations que ces dernières entretiennent avec leur patrimoine.

La démarche s'inscrit au cœur des préoccupations de la Commission des biens culturels du Québec, pour qui le patrimoine « ...est chargé de significations reconnues, approprié et transmis collectivement ». Elle se veut une contribution au premier des trois objectifs de la Commission pour la période 2002-2005, à savoir la progression des connaissances.

1.1.2. Problématique

Ces dernières décennies ont été les témoins d'un élargissement considérable du champ du patrimoine. À la fois typologique, chronologique et géographique, cet élargissement s'explique en partie par un intérêt croissant des individus pour leur patrimoine : la multiplication des clubs et associations, des magazines spécialisés et des activités de sensibilisation et de découverte peuvent en témoigner.

De fait, les individus sont plus que jamais préoccupés par la qualité de leur environnement. Ces préoccupations trouvent écho dans les prises de position et engagements formels de plusieurs grands organismes nationaux et internationaux (UNESCO et ICOMOS par exemple).

Alors que, traditionnellement, la conservation du patrimoine était une activité pratiquée en vase relativement clos par des spécialistes s'intéressant essentiellement au patrimoine exceptionnel, elle interpelle aujourd'hui des citoyens concernés par la qualité de leur milieu de vie, des professionnels appartenant à d'autres disciplines ou encore des groupes de pression réunis autour d'intérêts extrêmement variés. En étant motivés par toutes sortes d'ambitions, ces individus sont cependant susceptibles de désaccords et parfois même de conflits – d'où la nécessité de développer un langage commun (de la Torre et Mason 2002, Clark 2001, Avrami, Mason, de la Torre 2000, Lowenthal 2000).

Ainsi démocratisé, le patrimoine représente désormais une richesse collective dont la gestion s'avère beaucoup plus complexe qu'il peut y sembler à première vue.

- Premièrement, le patrimoine est composé d'éléments de natures et d'échelles extrêmement variées. Outre les monuments, il comprend des bâtiments de tous types (églises, habitations, bâtiments de ferme, écoles, bâtiments industriels, etc.), des trames de rues et de lotissements, des paysages et des percées visuelles.

- Deuxièmement, le patrimoine n'est pas réductible à la somme de ses composantes, ce qui veut dire que les différentes composantes du patrimoine ne peuvent être considérées en elles seules, mais bien en rapport les unes avec les autres, et même en rapport avec les composantes voisines réputées sans valeur patrimoniale.
- Troisièmement, le patrimoine ne se limite pas aux composantes ayant fait l'objet d'une reconnaissance officielle. À partir du moment où une communauté reconnaît une valeur patrimoniale à une composante donnée, qu'elle réclame sa conservation et est prête à y investir temps, argent ou énergie, cette composante est patrimoniale : la richesse patrimoniale s'accumule infiniment mieux à travers l'attachement des communautés qu'à travers les inventaires et listes officielles.

Au cours des 15 dernières années, des avancées importantes ont été réalisées par les disciplines reliées à la conservation matérielle du patrimoine : en même temps qu'elles ont enrichi leurs domaines respectifs de connaissances, elles ont établi de nouveaux rapports et de nouveaux partenariats les unes avec les autres.

Cela dit, et sans doute en raison de la fragmentation des connaissances et de la spécialisation concomitante des disciplines, beaucoup reste à faire. De fait, les recherches multidisciplinaires visant, par exemple, à mieux comprendre comment et pourquoi les communautés reconnaissent des valeurs patrimoniales à telles composantes et pas à telles autres se font plutôt rares (Avrami, Mason, de la Torre 2000:9, Mason 2002).

Après des décennies consacrées à la conservation matérielle du patrimoine, il est de plus en plus généralement admis que le prochain grand défi consistera à conserver les valeurs que les communautés lui reconnaissent de même que le rôle qu'il joue au sein de nos sociétés modernes. Ces valeurs constituant la raison fondamentale des efforts investis dans la conservation du patrimoine, elles doivent être conservées au même titre que le patrimoine lui-même (Avrami, Mason, de la Torre 2000, Serageldin 2000). À ces fins, de nouveaux ponts devront être établis entre les communautés et les professionnels de la conservation.

En tant que discipline, la conservation ne peut prétendre vouloir progresser sans élargir ses réflexions à l'ensemble des valeurs portées par le patrimoine. Qui plus est, elle doit s'attacher à mieux comprendre les mécanismes sociaux, économiques, culturels et politiques qui conditionnent son devenir, tout autant qu'elle doit reconnaître la multiplicité des intérêts des différents acteurs concernés (Avrami, Mason, de la Torre 2000).

1.1.3. Méthodologie

Conformément au mandat reçu, nous avons d'abord exploré l'approche dite de gestion par les valeurs "Value led site management", telle que développée par le *Getty Conservation Institute* (GCI).

En particulier, deux rapports publiés par le CGI se sont avérés très pertinents en regard des objectifs poursuivis ici. Ils ont été produits à la suite de colloques ¹ réunissant des

¹ Le premier s'est tenu à Los Angeles et à Riverside, Californie, en janvier 1998, le deuxième à Los Angeles en mars 2000.

experts du CGI, mais aussi des universitaires et des représentants de grands organismes internationaux (UNESCO et ICOMOS notamment).

Le premier rapport, *Values and Heritage Conservation* (2000), fait état des développements les plus récents en matière de gestion par les valeurs. De portée générale, il définit les notions de valeur, de valorisation et de signification culturelle. Il présente les nouveaux défis auxquels la discipline de la conservation est confrontée de même que ses perspectives d'avenir. Le deuxième rapport, *Assessing the Values of Cultural Heritage* (2002), est beaucoup plus technique. Il met l'emphase sur différentes méthodes permettant d'identifier les valeurs que les communautés reconnaissent à leur patrimoine.

Dans un deuxième temps, nous avons choisi de nous intéresser plus à fond à quatre exemples d'application de cette approche, telle qu'elle est utilisée au Canada, aux États-Unis et en Australie. Trois de ces applications sont le fait d'organismes d'État.

Enfin, dans un troisième temps, nous avons tenté d'apprécier globalement l'approche de gestion par les valeurs en examinant ses mérites et ses prescriptions, mais aussi son potentiel.

1.2. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Conformément au mandat reçu, la recherche a pour objectif général une meilleure connaissance de l'approche de gestion par les valeurs.

Sur la base d'une revue de la documentation disponible et d'études de cas, elle vise d'abord à identifier les différents outils et méthodes développés afin de supporter cette approche et d'améliorer son efficacité. Elle vise ensuite à poser un regard critique sur la gestion par les valeurs. En discutant à la fois les mérites et les démérites, elle cherche enfin à en évaluer le potentiel effectif.

Outre sa contribution à l'enrichissement des connaissances, cet examen devrait permettre d'apprécier le modèle de gestion du patrimoine québécois sous un nouvel angle et, le cas échéant, de fournir des éléments de réflexion pertinents à ceux et celles qui pourraient être intéressés par le développement de nouveaux modèles. Éventuellement, il permettra de tendre vers un meilleur partage de la responsabilité du patrimoine entre l'État et les communautés.

Cet examen devrait également permettre de souligner l'exemplarité des initiatives entreprises par certaines communautés québécoises afin de protéger et de mettre en valeur leur patrimoine collectif.

2. QUELQUES ÉLÉMENTS DE MISE EN CONTEXTE

2.1. LA NOTION DE VALEUR

La notion de valeur compte parmi celles appelant le plus grand nombre d'interprétations et intéressant le plus grand nombre de disciplines (morale, philosophie, économie, mathématiques, etc.). Entre autres définitions, mentionnons...

- « Qualité estimée par un jugement » (PRobert) ;
- « Organisation de croyances, d'options relatives à des référents abstraits ou des principes, à des normes comportementales ou des modèles, à des fins de la vie. Les valeurs expriment des jugements moraux, des impératifs, des préférences pour des normes et des modèles de comportements. Nous considérons comme valeur tout ce qui nous importe fondamentalement de réaliser, tout ce qui donne un sens à la vie. *Grosso modo*, les inventaires de valeurs portent sur cinq catégories : valeurs théoriques (désir de connaître objectivement, recherche du vrai), esthétiques, domination (recherche de puissance et d'influence), altruistes (recherche du bien-être et du soulagement d'autrui), pratiques (recherche de l'utile, des avantages matériels). » (Kerlinger)² ;
- " Value can be defined simply as a set of positive characteristics or qualities perceived in cultural objects or sites by certain individuals or groups " (de la Torre et Mason 2002:4).

Dans le présent texte, la notion de valeur est comprise à la lumière de la troisième définition, c'est-à-dire comme un ensemble de caractéristiques ou qualités positives perçues dans des objets ou sites culturels par des individus ou groupes d'individus.

L'idée selon laquelle le patrimoine est une construction sociale, le résultat de processus sociaux spécifiques à un lieu et à un temps donnés est de plus en plus généralement admise (Pearce 2000, Avrami, Mason, de la Torre 2000). De fait, on reconnaît aujourd'hui que les différents sites dits « historiques » qui composent le corpus patrimonial ne sont pas donnés *a priori*, mais résultent au contraire d'une convention : ils ne peuvent légitimement acquérir leur qualité de sites patrimoniaux que comme suite à un processus conscient de sélection exclusive, processus fondé sur la base de jugements de valeurs particuliers à des groupes donnés (Mason 2002, Avrami, Mason, de la Torre 2000, Jensen 2000). De ce point de vue, la valeur patrimoniale n'a pas d'existence autonome. Elle n'émane pas des sites hérités du passé et ne peut être « découverte ». En d'autres termes, les objets du patrimoine n'ont pas de valeur intrinsèque – c'est-à-dire indépendante du jugement de l'appréciation portée sur eux – mais plutôt la valeur ou les multiples valeurs que les communautés leur donnent (Mason, 2002, Avrami, Mason, de la Torre 2000:6, Bluestone 2000:65).

Dans une perspective patrimoniale, les valeurs peuvent être définies comme un ensemble de caractéristiques ou de qualités positivement perçues par certains individus

² Tiré de : De Landsheere, Gilbert (1979). *Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation avec lexique anglais-français*. Paris : Presses universitaires de France. p. 289.

ou groupes d'individus (de la Torre et Mason 2002:4). Mason synthétise ainsi les principales typologies de valeurs développées à ce jour (2002:9).³

Riegl (1903)	LiPe (1984)	Burra Charter (1999)	Frey (1997)	English Heritage (1997)
ancienneté historicité commémoration usage nouveau	économique esthétique associative/symbolique informatif	esthétique historique scientifique sociale (incluant les valeurs spirituelle, politique, nationale, etc.)	économie option existence legs prestige éducation	culturelle éducative/académique économique fonctionnelle récréative esthétique

Certaines valeurs sont indiscutables. Par exemple, il ne viendrait à l'idée de personne de remettre en question la valeur d'ancienneté des pyramides égyptiennes. D'autres valeurs sont sans cesse réexaminées à la lumière de nouveaux paramètres et outils de mesure – les valeurs économiques notamment. Tandis que certaines sont complètement désincarnées, d'autres sont indissociables des individus qui les reconnaissent :

" Hereford Cathedral's history is much older in human terms than any of the building's fabric, and my first responsibility is to the care of that human community. I need to protect the life of cathedral organists and masons, signers and librarians, schoolteachers, archivists, and vergers, and to emphasize that heritage resides in the pattern of their lives, in their liturgies, in their scholarship, in their singing. All those things have to be understood by the person who is to help develop and manage the change of that heritage " (propos du Doyen de la Hereford Cathedral, Angleterre, rapportés par Clark, 2001:7)

³ Mason a tiré ces typologies des ouvrages suivants. Leur traduction littérale est de nous.

- AUSTRALIA ICOMOS (1999). The Burra Charter. Revised. (En anglais : Aesthetic, Historic, Scientific et Social (including spiritual, political, national, other cultural)
- FREY, B. (1997). " The evaluation of cultural heritage : Some critical issues" . In *Economic Perspective on Cultural Heritage* (M. Hutter and I Rizzo, eds) London : Macmillan. (En anglais : Monetary, Option, Existence, Bequest, Prestige et Educational)
- ENGLISH HERITAGE (1997). *Sustaining the Historical Environment : New Perspectives on the Future*. English Heritage Discussion Document. London : English Heritage. (En anglais : Cultural, Educational- academic, Economic, Resource, Recreational et Aesthetic)
- LIPE, W. (1984). " Values and meaning in cultural resources ". In *Approaches to the Archaeological Heritage*. (H. Cleere, éd). New-York : Cambridge University Press. (En anglais : Economic, Aesthetic, Associative-symbolic et Informational)
- RIEGL, A. (1903). *The modern cult of monuments : Its character and its origins*. Reprint, trans. D. Ghirardo and K. Forster. *Oppositions* 25:21-51. (En anglais : Age, Historical, Commemorative, Use et Newness)

C'est donc dire qu'un même site peut simultanément porter plusieurs valeurs, autant qu'il y a de regards posés sur lui. Une vieille église par exemple peut à elle seule porter de multiples valeurs :

- une valeur spirituelle en tant que lieu d'expression d'un culte ;
- une valeur communautaire en tant que lieu de rassemblement d'une population ;
- une valeur historique en raison d'évènements qui s'y seraient déroulés ;
- une valeur d'ancienneté en raison de son âge ;
- une valeur d'art en raison de la qualité de son architecture ;
- une valeur économique en raison de son évaluation marchande et des activités qu'elle génère ;
- une valeur touristique en raison de sa fréquentation ;
- une valeur sociale en raison de son statut de symbole d'un certain ordre établi ;
- etc.

Les sites patrimoniaux se définissent donc à travers les valeurs qui leur sont accordées. Pour plusieurs des auteurs consultés, ce sont même elles qui en justifient la protection et qui en même temps motivent quelque forme d'aide publique ou privée que ce soit. Fondamentalement, le fait de reconnaître une valeur patrimoniale à un site constitue en quelque sorte l'affirmation de l'intérêt que lui porte la collectivité, peu importe que ce site soit propriété de l'État ou non (Clark 2001). Dans cette perspective, le but ultime de la conservation n'est pas de conserver la matérialité des sites pour elle-même, mais plutôt de conserver leur potentiel en tant qu'éléments culturels signifiants, de s'assurer qu'ils seront éventuellement en mesure de signifier quelque chose aux yeux de ceux pour qui ils sont conservés – c'est-à-dire les générations futures (Avrami, Mason, de la Torre 2000).

Le fait d'attribuer une valeur à un site est en fait un acte éminemment subjectif. La « fabrication » du patrimoine est intimement liée à la manière dont les individus se souviennent, organisent leurs souvenirs, y réfléchissent et souhaitent les utiliser. Les valeurs dont sont investis les objets, les bâtiments, les sites et les paysages constituent en quelque sorte une monnaie par laquelle le patrimoine se transige. Le simple fait de qualifier un site de patrimonial lui procure immédiatement une plus-value et une signification additionnelle.

C'est ainsi que le processus de valorisation du patrimoine prend place, quand des personnes, des institutions ou des communautés décident, d'un commun accord, que tel site mérite d'être préservé pour lui-même ou pour ce qu'il représente. Ou encore quand ces personnes, institutions ou communautés estiment qu'une partie d'elles-mêmes ou de leur passé doit être transmise à la postérité (Avrami, Mason, de la Torre 2000:8).

La valorisation du patrimoine se réalise donc à travers un processus extrêmement dynamique : elle se crée et se recrée sans cesse au gré des ruptures et des réconciliations avec le passé.

2.2. LE DISCOURS INTERNATIONAL ET LA QUESTION DES VALEURS ⁴

Historiquement, le discours international a toujours affirmé la nécessité de préserver les valeurs portées par le patrimoine – notamment les valeurs d'authenticité et d'universalité.

L'*authenticité* est l'un des concepts à la base de la conservation moderne. Dans le texte d'introduction l'accompagnant, la Charte de Venise invitait à transmettre aux générations futures les œuvres monumentales dans « toute la richesse de leur authenticité ». " *The authenticity of a work of art is a measure of truthfulness of the internal unity of the creative process and the physical realization of the work, and the effects of its passage through historic time* " (Document de Nara sur l'authenticité 1994). Cette définition se pose en relation avec la qualité artistique ou créatrice, et demande un jugement basé sur une évaluation critique de l'essence de l'œuvre et de sa relation avec son contexte. Elle met aussi l'accent sur le fait d'être unique, en ce sens où il ne peut y avoir qu'un seul original (Jokilehto 1999:296).

Bien qu'il semble faire consensus, il importe de rappeler que le concept reste abondamment contesté, et ce tant chez ses défenseurs (d'une manière implicite) que chez ses détracteurs (d'une manière explicite). Tandis que les premiers discutent de « révision continue » ou de « réajustements » (Stovel 1991), les seconds émettent de très sérieuses réserves quant à la pertinence d'estimer la valeur patrimoniale d'un objet donné – notamment les villes historiques – sur la base du critère d'authenticité.

Complémentaire à celui d'authenticité, le concept d'*universalité* est celui sur lequel repose la légitimité des actions des organismes internationaux de protection du patrimoine. Il réfère à la capacité d'un patrimoine donné d'être porteur de significations pour l'ensemble de l'humanité. Notamment, le caractère universel est l'un des critères essentiels en vue de l'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sauf en quelques rares exceptions, on imagine pourtant mal comment un objet pourrait être également significatif pour tous les individus, indépendamment de leurs spécificités sur les plans culturel, social, économique ou encore politique. À vrai dire, il apparaît de plus en plus évident que les valeurs locales, spécifiques à chaque culture (et donc non universelles) constituent des motifs de protection beaucoup plus puissants (Avrami, Mason, de la Torre 2000). Ceci étant dit, il faut néanmoins reconnaître que le caractère universel véhicule au moins une valeur réellement commune à l'ensemble de l'humanité : la fierté. Qu'une communauté soit fière de son patrimoine est une excellente chose en soi. Mais que cette fierté soit « validée » et endossée par le reste de l'humanité est encore mieux (Arizpe 2000:36) .

On peut remettre en question la manière dont le discours international s'intéresse à la notion des valeurs d'authenticité et d'universalité. En premier lieu, ces valeurs sont officiellement établies « au sommet », c'est-à-dire lors de réunions internationales de spécialistes du patrimoine – mais vraisemblablement très peu sinon jamais en présence de citoyens ordinaires sans qui le patrimoine n'aurait aucun sens. En second lieu, les

⁴ Par discours international, nous entendons celui, essentiellement européen, véhiculé par les organismes internationaux de protection du patrimoine (UNESCO, ICOMOS, etc.) à travers les grandes chartes du patrimoine.

valeurs exprimées par ces sommités sont de portée excessivement générale puisqu'elles concernent indistinctement tous les patrimoines de toutes les cultures et de toutes les nations. Malgré la précision à l'effet qu'il appartient à chaque État de définir ses propres priorités, il n'en demeure pas moins que les États ont le devoir de se conformer à une certaine nomenclature et d'endosser des valeurs « imposées ».

Par ailleurs, si le discours international a presque toujours affirmé la nécessité de prendre en compte les besoins des communautés (en matière de salubrité, de logement et de transport par exemple), il a en revanche encore tendance à considérer les citoyens comme des composantes patrimoniales bien davantage que comme des acteurs du patrimoine (Commission des biens culturels du Québec 2002).

En somme, le discours international ne semble établir que très peu de liens entre les communautés attachées à leur patrimoine et les valeurs portées par ce patrimoine. Bluestone attribue cette omission (volontaire ?) au fait que les assises conceptuelles et les connaissances relatives aux valeurs reconnues par les communautés sont encore relativement peu développées et qu'elles demeurent fragiles; en corollaire, elles sont souvent à l'ordre du jour (2000:65).

Il faut attendre l'adoption de modifications à la Charte de Burra en 1981 pour que s'opère à ces égards un changement d'attitude : aux dires de plusieurs des auteurs consultés, la Charte de Burra a marqué un point tournant et représente encore un cas à part dans l'univers des grandes chartes nationales et internationales.

En premier lieu, il convient de mentionner que cette charte a été adoptée en août 1979 par le Comité australien d'ICOMOS en réaction à l'inadéquation des grandes chartes européennes au contexte australien, lequel reconnaissait une valeur à son patrimoine historique, mais aussi à ses patrimoines naturel et autochtone.

En deuxième lieu, la Charte de Burra a été la première à introduire la notion de signification culturelle⁵ et à accorder une place prépondérante aux multiples valeurs que les individus reconnaissent à leur patrimoine. De ce point de vue, elle diffère fondamentalement des autres chartes, lesquelles reposent essentiellement sur les valeurs d'authenticité et d'universalité.

En troisième lieu, elle s'apparente davantage à un guide pratique qu'à une charte : elle contient de nombreuses définitions et établit des normes de pratique à l'intention des gestionnaires, propriétaires et fiduciaires des lieux et biens patrimoniaux australiens, des acteurs auxquels elle reconnaît un rôle absolument fondamental.⁶

Outre ses répercussions sur la pratique patrimoniale australienne, la philosophie générale de la Charte de Burra a trouvé un certain nombre d'échos :

⁵ Dans le jargon de la discipline de la conservation, la locution « signification culturelle » englobe l'ensemble des valeurs pouvant être attribuées à un site. Ces multiples valeurs sont regroupées en fonction de catégories (esthétiques, historiques, historiographiques, commémoratives...).

⁶ Un tableau synthèse de la séquence d'analyse, de prise de décision et d'intervention de la Charte de Burra est présenté à l'Annexe III.

- Dès 1982, la Déclaration de Deschambault (Conseil des monuments et sites du Québec) affirme que « Le citoyen est le premier protecteur du patrimoine » (art. I). Cette responsabilité de l'individu envers son patrimoine exige trois choses : d'abord qu'il en comprenne la valeur, ensuite qu'il s'efforce d'en saisir toute la signification et enfin qu'il participe à sa préservation. Les élus et dirigeants d'entreprises ou d'institutions doivent se responsabiliser de la même manière.

La Déclaration affirme également le droit légitime du public de participer à toute décision concernant les interventions sur le patrimoine (art. VII). À cette fin, les intervenants ont en tout temps la responsabilité de « ... diffuser de l'information sur le patrimoine, de mettre en place des mécanismes assurant la circulation des idées, de favoriser la participation et de promouvoir la conservation du patrimoine » (art VII-A). Lors d'interventions précises sur le patrimoine, ils doivent mettre en place des mécanismes de consultation et s'assurer que les citoyens reçoivent toutes les informations qui leur permettront d'y participer de manière éclairée.

- Le Document Nara sur l'Authenticité (ICOMOS 1994) reconnaît que la conservation du patrimoine historique trouve sa justification dans les valeurs attribuées à ce patrimoine (art.9). Du même coup, il rappelle qu'il « ...est particulièrement important de faire l'effort pour s'assurer qu'on représente les valeurs reconnues et que le processus de leur identification comprenne des actions pour développer, dans la mesure du possible, un consensus multidisciplinaire et communautaire à leur endroit » (Annexe 1, art. 3).
- Comme suite à la session du Conseil exécutif de l'UNESCO tenue à Fez en mai 1995, le programme culturel de l'UNESCO s'est enrichi d'une composante : une focalisation sur la culture vivante. L'emphase a été placée sur l'enthousiasme des jeunes générations à créer de nouvelles significations à leur patrimoine, plus conformes à leurs propres valeurs (Arizpe 2000:35).
- Dans la Charte révisée du tourisme culturel (ICOMOS 1999), l'objectif premier de la gestion du patrimoine consiste à faire connaître la signification de ce patrimoine et les justifications de sa conservation aux communautés d'accueil aussi bien qu'à leurs visiteurs. En outre, le quatrième principe de cette Charte stipule que les communautés d'accueil « doivent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de mise en valeur du patrimoine en définissant les enjeux, les stratégies, les politiques et les procédures permettant d'identifier, de conserver, de gérer, de présenter et d'interpréter leurs ressources patrimoniales ainsi que leurs pratiques culturelles traditionnelles et actuelles (...) ».
- La Charte du patrimoine bâti vernaculaire (ICOMOS 1999) affirme que « L'appréciation et l'efficacité de la protection du patrimoine vernaculaire dépendent de l'engagement et du soutien de la collectivité... ».

3. LA GESTION PAR LES VALEURS... EN THÉORIE

3.1. SES ORIGINES

Bien qu'elle soit relativement nouvelle dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel, la gestion par les valeurs ne date pourtant pas d'hier. Déjà en 1910, aux États-Unis, le Secrétaire de l'intérieur commandait à ses fonctionnaires une approche globale pour la gestion des parcs nationaux. Le Service des parcs américain, qui devait quotidiennement composer avec, d'une part, la protection de la nature et, d'autre part, le désir bien légitime des citoyens d'en profiter développa l'une des premières approches visant à concilier des intérêts conflictuels (Clark 2001).

Plusieurs décennies plus tard, la Conférence de Rio sur le développement durable (1991) réaffirmait l'importance de concilier les efforts visant la conservation de la nature et ceux visant le développement des communautés. Dans le plan d'action élaboré à cette occasion, on affirmait en outre la nécessité de sensibiliser et d'impliquer les communautés : le processus de conservation devait impérativement prendre sa source à la base, c'est-à-dire se dérouler du bas (la communauté) vers le haut (les pouvoirs publics).

Initialement développée aux fins de la conservation du patrimoine naturel, cette approche allait éventuellement être reprise et largement appliquée à la gestion du patrimoine culturel.

3.2. SA LÉGITIMITÉ

La conservation par les valeurs et la place conséquemment accordée aux communautés relèvent d'une mentalité typiquement anglo-saxonne. De fait, elle est principalement utilisée – à notre connaissance du moins – aux États-Unis, en Australie et au Canada. Cette situation n'est sans doute pas étrangère au fait que ces États sont généralement moins centralisateurs que les États européens.

Ajoutons que dans le cas particulier de l'Australie (et aussi, quoique dans une moindre mesure, au Canada et aux États-Unis), la reconnaissance des multiples valeurs du patrimoine a très fortement été encouragée par les revendications des communautés aborigènes. Un phénomène similaire s'observe en Angleterre, où des descendants d'immigrants travaillent à valoriser et à faire reconnaître leur propre patrimoine culturel (Clark 2001).

La conservation par les valeurs s'inscrit par ailleurs dans la foulée de l'élargissement du champ patrimonial.⁷ Après des décennies d'exercice en vase (quasiment) clos, les nouvelles conditions du patrimoine exigent en effet de la discipline de la conservation une ouverture sur les autres champs de connaissances, sur les autres dimensions des sociétés humaines, mais aussi, et surtout, sur les nouveaux acteurs du patrimoine, en l'occurrence les communautés « productrices » de patrimoine (Avrami, Mason, de la Torre 2000).

⁷ Tel que précédemment discuté au point 1.1.2. Problématique.

Dans cette perspective, il est essentiel que les communautés puissent s'appropriier leur patrimoine et l'investir pleinement. C'est d'ailleurs en étant investi par les communautés que le patrimoine peut s'enrichir de nouvelles valeurs et continuer d'exprimer l'identité de ceux qui l'ont produit (Arizpe 2000, Serageldin 2000, Avrami, Mason, de la Torre 2000). De ce point de vue, la gestion par les valeurs est sans doute l'une des meilleures stratégies de conservation – sinon la meilleure.

3.3. SES DÉFIS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

À l'heure actuelle, les enjeux auxquels sont confrontés les sites patrimoniaux sont fondamentalement de deux ordres, à savoir la protection de leur intégrité matérielle et la protection de leur intégrité immatérielle (c'est-à-dire la protection des valeurs et significations que les communautés leur reconnaissent).

Traditionnellement, les efforts de protection se sont surtout concentrés sur la protection de l'intégrité matérielle des sites, avec pour résultat que les connaissances en cette matière ont beaucoup progressé. Les gestionnaires affectés à la conservation des sites patrimoniaux disposent en effet d'une foule de techniques et de matériaux leur permettant de lutter de plus en plus efficacement contre l'usure du temps : s'ils ne peuvent en assurer l'éternité, ils peuvent en revanche prolonger de manière significative les durées de vie utile des différentes composantes des sites dont ils ont la responsabilité.

En comparaison, très peu d'efforts ont été investis dans la protection de l'intégrité immatérielle de ces mêmes sites. Malgré une abondante littérature traitant des valeurs d'art et d'histoire et de la fonction sociale de la culture matérielle, très peu de recherches concernent l'attachement des communautés envers les sites où ils habitent, où ils sont nés, où ils travaillent ou encore, quoique moins directement, envers les sites qu'ils fréquentent à titre de visiteurs. Plusieurs estiment d'ailleurs qu'encre moins de recherches concernent cet attachement compris comme outil et levier de protection et de gestion des sites patrimoniaux. Dans leur texte portant sur les valeurs et la conservation du patrimoine, Avrami, Mason et de la Torre (2000) constatent des lacunes importantes relativement aux connaissances concernant :

- le rôle de la conservation dans nos sociétés ;
- la construction, par les individus et les communautés, des valeurs accordées au patrimoine ;
- la représentation de ces valeurs à travers l'affirmation de la signification culturelle ;
- le potentiel effectif de la signification culturelle (lorsque comprise et utilisée comme aide à la décision) au sein des politiques et des pratiques de gestion.

Mason (2002:5) identifie trois principaux facteurs susceptibles d'expliquer pourquoi les valeurs sont si peu présentes au sein des préoccupations de gestion des sites patrimoniaux, et ce malgré l'importance que tous semblent s'entendre pour leur accorder.

D'abord, les valeurs n'ont rien d'immuable. Au fil du temps et sous l'influence de facteurs contextuels tels les forces sociales, les opportunités économiques, l'avancement des connaissances ou encore les modes et tendances culturelles, les valeurs se transforment – parfois radicalement.

Ensuite, il existe à la limite autant de valeurs qu'il existe d'individus pour les identifier. Il est bien sûr possible de regrouper et de classer ces valeurs sous différentes typologies (les valeurs culturelles, esthétiques, politiques, économiques, etc.), mais même après un effort de synthèse important, elles demeurent multiples et susceptibles, dans bien des cas, de se recouper ou de se confondre.

Enfin, alors que certaines valeurs se recoupent, d'autres s'opposent carrément. Mentionnons seulement...

- l'opposition entre histoire et développement économique : les flux touristiques, sources de prospérité économique, peuvent nuire et même détruire les ressources historiques ;
- l'opposition entre nature et culture : Robben Island (Afrique du Sud) où les pingouins vont nicher dans les cimetières où reposent des victimes de l'apartheid (Avrami, Mason, de la Torre 2000) ;
- l'opposition entre l'intégrité matérielle des bâtiments anciens et leur accessibilité aux personnes handicapées.

Ces facteurs identifiés par Mason contribuent donc à complexifier considérablement la tâche des gestionnaires qui tentent d'intégrer la question des valeurs à leur pratique. Ceci étant dit, il n'en demeure pas moins que l'intégration des valeurs aux processus et mécanismes de gestion est en voie de devenir un incontournable. Il apparaît en effet de manière de plus en plus évidente que le partage de la responsabilité des sites patrimoniaux entre l'État et les communautés devra être révisé... à la hausse pour les communautés. D'une part, la croissance du stock patrimonial ne va pas nécessairement de pair avec celle des fonds publics : tôt ou tard, le nombre des édifices, églises, monuments et vieux moulins à protéger dépassera les capacités financières de l'État. D'autre part, les communautés sont non seulement prêtes, mais elles sont en mesure de jouer un rôle croissant.

« Les Gens sont de plus en plus conscients du caractère précieux de leur patrimoine. Ils reconnaissent l'intérêt qu'il y a à investir de l'argent dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine et, d'indifférents qu'ils étaient, ils sont devenus fiers de leur patrimoine et s'en sentent responsables » (Van Caenegem 1996:222).

" These actors are not new but their roles have changed in recent years and continue to change. For a long time, government was the main actor, followed by the private sector and professionals. But more and more residents and local business people are playing the central role. This is mainly due to a better educated and informed public, who demands to be involved in decisions affecting their lives " (Dalibard 1998:55).

L'implication des communautés n'est toutefois pas inconditionnelle. Au-delà du devoir de transmission aux générations futures, des motivations plus tangibles et immédiates doivent sous-tendre leur responsabilisation. Et entre autres motivations, celle de pouvoir participer activement à l'identification et à l'affirmation des valeurs portées par le

patrimoine est essentielle : pour que la gestion des sites patrimoniaux soit pleinement pertinente, il importe qu'elle soit représentative des valeurs que les communautés leur reconnaissent.

Quoique encore marginale, la gestion par les valeurs suscite l'intérêt d'un nombre croissant d'organisations dédiées à la protection des sites patrimoniaux. De fait, ces organisations disposent pour la plupart de mécanismes permettant d'établir les significations culturelles des sites qu'elles gèrent. Règle générale, ces significations sont toutefois établies sur la base d'un nombre relativement restreint de valeurs et, qui plus est, ces valeurs sont habituellement déterminées par les experts – et non par les communautés, qui sont plus souvent qu'autrement laissées à l'écart (Mason 2002).

Afin d'intégrer plus efficacement la question des valeurs, les auteurs consultés s'entendent sur deux choses : 1) la nécessité de formaliser et d'étayer davantage les mécanismes relatifs aux significations culturelles et 2) la nécessité d'adopter officiellement des plans de gestion par les valeurs.

Dans son expression la plus simple, un plan de gestion par les valeurs est un document qui établit les valeurs portées par un site donné et expose par quels moyens celles-ci seront préservées dans l'éventualité d'une transformation ou encore d'un changement d'usage. Il s'avère particulièrement utile lorsqu'il devient nécessaire de légitimer l'injection de fonds publics ou de réconcilier des intérêts divergents. Il est bien sûr construit sur la base d'études relatives aux caractéristiques physiques du site, mais aussi et surtout sur la base de la détermination des valeurs dont il est porteur. Il va de soi que la détermination des valeurs doit se réaliser de concert avec les communautés (Clark 2001).

Le plan doit clairement identifier les enjeux, stratégies et politiques liés à la protection du site, de même que l'ensemble des personnes ou des groupes pour qui il représente un intérêt. Ces éléments sont extrêmement importants. Lorsqu'un site fait l'objet d'une reconnaissance officielle, celle-ci est généralement basée sur son caractère exceptionnel dû à son âge ou à son intérêt sur les plans historique ou esthétique (Clark 2001, Levin 1992). Mais face à une situation conflictuelle impliquant par exemple d'importants intérêts financiers, le caractère exceptionnel ne peut toujours, à lui seul, faire contrepoids. D'où l'importance d'une communauté sensible, informée et engagée dans la protection de son patrimoine.

Dans cette perspective, la responsabilité des communautés face à leurs sites patrimoniaux ne se commande pas : elle s'encourage : « Il ne s'agit plus seulement de protéger des objets mais aussi de permettre à une population d'intérioriser la richesse culturelle dont elle est dépositaire » (LeBlanc et Bianchi 2000:2).

4. LA GESTION PAR LES VALEURS... EN PRATIQUE

Cette quatrième partie de la recherche présente quatre exemples d'approches basées sur la gestion par les valeurs.

Les trois premières sont officielles et effectives : elles sont respectivement utilisées par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, par le Service national des parcs (États-Unis) et par la Commission australienne du patrimoine. La quatrième, essentiellement théorique, est présentée ici comme une alternative aux trois premières. Comme elles, elle repose sur l'affirmation des valeurs portées par le patrimoine; à leur différence, elle pousse beaucoup plus loin les étapes liées à l'identification et à la caractérisation de ces valeurs, de même que les étapes liées à leur intégration au sein des processus de planification et de prise de décision.

Chacune de ces approches propose un certain nombre de méthodes destinées à recueillir, à analyser puis à interpréter les informations nécessaires à la prise de décision. Afin d'en faciliter la lecture, elles ont été regroupées à l'Annexe I.

4.1. LA COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA ⁸

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada ⁹ a pour mandat de conseiller le Gouvernement canadien sur la commémoration des aspects de son histoire qui revêtent une importance nationale.

« La Commission peut recevoir et examiner des recommandations sur les inscriptions relatives aux endroits historiques ou leur commémoration, sur l'établissement de musées historiques et sur l'administration, la conservation et l'entretien de tels endroits et musées. Elle doit aussi donner au Ministre des avis consultatifs en ce qui regarde l'exercice de ses pouvoirs prévus par la présente loi » (Loi sur les lieux et monuments historiques, art. 5).

Près de 80% des demandes de désignation retenues par la Commission pour examen proviennent des citoyens.¹⁰ C'est donc dire que les activités de la Commission sont en bonne partie programmées par la population.

Le processus de désignation des sites comporte plusieurs étapes.

1. Les personnes intéressées à faire reconnaître l'importance historique nationale d'un site doivent en faire la demande au secrétariat de la Commission. Cette demande doit comprendre :

- l'*identité* du demandeur ;

⁸ Les informations contenues dans cette section sont extraites du site web de Parcs Canada : www.pc.gc.ca

⁹ La Commission a été créée en 1919; la *Loi sur les lieux et monuments historiques* de 1953 en constitue le fondement législatif.

¹⁰ Ces demandes peuvent concerner des sites, mais aussi des personnages et des événements.

- la *détermination* du site, incluant sa localisation et ses principales caractéristiques ;
- les *critères* sur lesquels s'appuie la demande (critères a, b, c, ou d énumérés ci-dessous) ;
- la *reconnaissance historique* établie, si le site a déjà fait l'objet d'une quelconque reconnaissance ;
- les *exigences particulières* relatives aux lieux, c'est-à-dire l'identification et les coordonnées du ou des propriétaires du site (de même que leur lettre d'appui), ses limites géographiques, ses composantes bâties et naturelles et son état de conservation ;
- la *documentation* pertinente, par exemple des photographies, des plans, des vues aériennes, etc. ;
- les *suggestions de recherches* plus approfondies ;
- la *circonscription fédérale* où est situé le site ;
- les *parties potentiellement touchées* par une désignation éventuelle.

2. Après en avoir accusé réception, le secrétariat de la Commission vérifie si la demande correspond aux critères fixés par elle. Pour être jugé admissible à une éventuelle désignation, un site doit être « ...associé directement à un aspect important de l'histoire du Canada au plan national. Il peut s'agir d'un site archéologique, d'une construction, d'un bâtiment, d'un groupe de bâtiments, d'un arrondissement ou d'un paysage culturel dont l'importance historique nationale potentielle...

a) illustre une réalisation exceptionnelle par sa conception et son élaboration, sa technologie ou son aménagement, ou représente une période importante de l'évolution du Canada ;

b) met en évidence ou symbolise en tout ou en partie une tradition culturelle, une manière de vivre ou de penser qui sont importantes pour l'évolution du Canada ;

c) est surtout associé d'une manière évidente et importante à une ou plusieurs personnes considérées d'importance historique nationale ;

d) est surtout associé d'une manière évidente et importante à un ou plusieurs événements considérés d'importance historique nationale. »

3. Le secrétariat de la Commission confirme au demandeur l'admissibilité (ou l'inadmissibilité) de sa demande et l'invite, le cas échéant, à fournir des renseignements complémentaires. Si le site correspond aux critères établis,

le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la Commission. Celle-ci se prononce alors sur la pertinence de sa désignation en se basant notamment sur son caractère exceptionnel, son unicité ou sa rareté, son ancienneté et son intégrité. Il peut s'écouler jusqu'à deux ans entre la réception de la demande et son examen par la Commission.

4. Qu'elle soit favorable ou non, la recommandation de la Commission est présentée au Ministre sous la forme d'un procès-verbal. Il s'écoule environ six mois entre le dépôt du procès-verbal et son approbation par le Ministre. Une fois cette approbation obtenue, la recommandation de la Commission est finalement transmise aux personnes qui en avaient fait la demande.

Il est à noter qu'un site ayant fait l'avis d'une recommandation défavorable peut être soumis à nouveau aux conditions que 1) de nouveaux renseignements d'importance soient découverts à son sujet ou 2) les critères et lignes directrices de la Commission qui s'appliquent aient entre-temps été modifiés.

Le Ministre peut commémorer le site au moyen de plaques ou d'autres manières ou conclure des ententes avec des personnes qui se chargeront de l'entretenir et de le protéger. Il peut également en faire l'acquisition et pourvoir à son administration, à sa conservation et à son entretien.

Dans tous les cas, c'est alors qu'intervient la Direction générale des lieux historiques nationaux de Parcs Canada : c'est elle qui est responsable du suivi des désignations faites par le Ministre comme suite aux recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Tel que décrit dans la Politique sur les lieux historiques nationaux, le rôle de l'Agence consiste, notamment, à « ...encourager cette participation [du public] relativement à l'identification, à l'aménagement et à l'exploitation des lieux historiques nationaux... » (art. 1.3.5). Qui plus est, lors de l'acquisition de sites historiques par le gouvernement, « ...les résidents de la localité concernée et le gouvernement de la province ou du territoire doivent être consultés... » (art. 3.4.8). De fait, la participation du public est l'un des principes directeurs de l'Agence :

« La participation du public est la pierre angulaire de la politique, de la planification et des pratiques de gestion, dans le but d'assurer une prise de décision éclairée, de sensibiliser le public, et d'offrir des occasions aux Canadiens d'apporter leurs connaissances et leur expertise, et de faire des suggestions. »

En vertu de ce principe, les citoyens canadiens sont invités à exprimer leurs points de vue relativement aux politiques nationales, à la création de nouveaux parcs nationaux, à

l'acquisition de lieux historiques nationaux, ainsi que sur la préparation et l'examen des plans de gestion, et ce avant que les décisions définitives ne soient prises.¹¹

4.2. LE SERVICE NATIONAL DES PARCS (USA)

Le Service national des parcs des États-Unis a adapté le *Rapid Ethnographic Assessment Procedures* (REAP) au contexte nord-américain. Il s'agit d'une approche dérivée de celles en usage dans de nombreux pays en voie de développement.¹² Elle est utilisée par le Service national des parcs dans la planification, le design, le réaménagement et la gestion des sites historiques dont il a la responsabilité. Il est à noter que plusieurs de ces sites sont porteurs de valeurs traditionnelles absolument fondamentales du point de vue des communautés autochtones.

Le REAP exige la participation de plusieurs chercheurs et de plusieurs représentants de la communauté : membres des communautés autochtones, propriétaires fonciers, citoyens, riverains, groupes d'intérêts, etc. À délais équivalents, le fait de travailler à plusieurs permet bien sûr de recueillir et de traiter davantage d'informations, mais aussi, grâce aux chocs des idées, de créer la synergie essentielle à cette approche. À cet égard, le REAP est sans doute l'une des approches participatives les plus rapides.

En substance, il permet d'identifier les différents éléments d'un système social donné et de comprendre comment ils interagissent. Sa méthodologie repose sur l'application systématique de trois principes de base, à savoir la systémique, la triangulation des méthodes et le processus itératif de collecte et d'interprétation des données.

- Née dans les années 1950, la *systémique* est une approche globale permettant d'organiser les connaissances en vue d'une plus grande efficacité d'action. Elle se rapporte à l'étude des systèmes complexes et de leur évolution dans le temps, lesquels systèmes se caractérisent par le nombre des éléments qui les constituent, par la nature des relations entre ces

¹¹ Le Lieu historique national du Canada de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais constitue à cet égard un excellent exemple.

À la suite de l'élaboration d'une thématique de commémoration découlant des recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, un document d'information fut rendu public afin de faire connaître à la population l'approche proposée par l'Agence. Le programme de consultation débuta avec la tenue d'auditions publiques à Montmagny, Québec et Montréal. À la suite de demandes de la communauté canadienne-irlandaise, d'autres rencontres publiques eurent lieu, et un compte rendu complet des points de vue exprimés dans le cadre de la consultation fut produit.

Un comité-conseil fut mis sur pied, avec pour mandat de proposer à l'Agence des moyens susceptibles de donner suite aux multiples attentes et préoccupations exprimées lors des consultations. Le rapport du comité fut rendu public en 1996, en même temps que l'annonce ministérielle à l'effet que le lieu porterait dorénavant l'appellation de « *Lieu historique national du Canada de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais* ».

¹² Plus précisément, ces approches avaient été mises au point à l'origine par les organismes d'aide internationale dans le but de faciliter l'intégration et la viabilité des projets de développement des communautés rurales et agricoles. Outre les défis posés par le choc culturel, la nécessité de travailler en équipes multidisciplinaires – et ce en composant avec des délais souvent extrêmement courts – avait poussé les responsables à développer des stratégies novatrices leur permettant de réaliser rapidement et efficacement les analyses préparatoires à leurs projets (Low 2002).

éléments et par le nombre et la variété des liaisons qui relie ces éléments entre eux (De Rosnay 1995:381-382).

Appliquée à la gestion par les valeurs d'un site patrimonial donné, elle permet dans un premier temps de prendre en considération l'ensemble des faits et éléments pertinents à sa conservation, notamment :

- l'ensemble des composantes matérielles (et non pas seulement ses composantes exceptionnelles) ;
- l'ensemble des personnes concernées (les gestionnaires du site et ses propriétaires fonciers mais aussi les citoyens, les groupes d'intérêts, les générations futures, etc.) ;
- l'ensemble des relations qui unissent ces personnes entre elles ;
- l'ensemble des intérêts (la protection du patrimoine est rarement le seul : il peut aussi y avoir la qualité de vie, le développement social et économique, la conservation de la nature, etc.) .

Dans un deuxième temps, la systémique permet de comprendre les relations existant entre ces faits et éléments, de mieux anticiper les impacts éventuels de telle ou de telle intervention et, du même coup, d'éclairer le processus de gestion.

- La *triangulation des méthodes* consiste à utiliser trois méthodes différentes mais complémentaires pour obtenir la même information. À titre d'exemple, une entrevue semi-dirigée avec quelques résidants, une entrevue avec un expert et une entrevue avec un groupe cible permettront, chacune à leur manière, de « faire sortir » l'information. La synthèse des résultats ainsi obtenus sera fiable et représentative puisque chaque résultat individuel aura été corroboré en quelque sorte par les deux autres (Low 2002).
- Comme son nom le laisse deviner, un *processus itératif* de collecte et d'interprétation des données suppose que chaque nouvelle information est systématiquement validée puis re-validée. Prenons l'exemple d'un historien affirmant en entrevue qu'il est essentiel de conserver le bâtiment X. Cette information ne sera pas acceptée d'emblée; elle sera d'abord confirmée au moyen d'une série de « contre-interrogatoires » :

un historien affirme en entrevue
qu'il est essentiel de conserver le bâtiment X



on lui demande de préciser sa pensée et il invoque sa valeur historique



on propose alors à un groupe cible
composé de citoyens de démolir le bâtiment



les citoyens s'y opposent et croient se rappeler
qu'un personnage important y a jadis vécu



l'examen des archives locales confirme que ce bâtiment
était en fait la résidence du premier maire de la municipalité



on en arrive à la conclusion que l'ancienne résidence
du premier maire de la municipalité a effectivement une valeur historique
reconnue à la fois par les experts et par la communauté

Selon les informations désirées, le REAP peut utiliser différentes méthodes. Entre autres, Low (2002) identifie la cartographie comportementale et la cartographie des traces physiques, plusieurs types d'entrevues (individuelles ou de groupes avec des experts, avec des représentants de la communauté), l'observation directe (réalisée par des représentants de la communauté) et la consultation des archives locales.¹³ Une fois la cueillette de données complétée, les informations recueillies sont traitées en une séquence comportant quatre étapes.

Tout d'abord, toutes les informations pouvant être localisées géographiquement sont colligées puis représentées sur une seule et même carte (ou sur plusieurs en fonction de la taille du site). Ces informations peuvent être de natures très variées : les percées visuelles, les lieux de rassemblement populaire privilégiés, les chemins piétonniers, les architectures de qualité, les réseaux de transports en commun, ou encore les couloirs de vents et les zones d'ensoleillement.

Dans un deuxième temps, certains des représentants de la communauté ayant participé à la cueillette de données sont réunis et invités à discuter de ce que leur expérience leur a permis d'apprendre, de réaliser, de confirmer ou encore de remettre en cause; en d'autres termes, ils sont invités à discuter du site en le considérant sous un éclairage nouveau. Cette étape est très importante puisqu'elle amorce à la fois la synthèse et la réflexion concernant le devenir du site, en même temps qu'elle permet aux chercheurs d'ajuster leur tir.

Troisièmement, des séries d'énoncés sont extraites des conclusions préliminaires obtenues à la deuxième étape. Tel que présenté par Low (2002), chacun de ces énoncés constitue en fait une synthèse de toutes les observations similaires faites relativement à chacun des éléments du site. Par exemple, prenons au hasard l'élément « banc public ». Les observations « les bancs sont à l'ombre légère des arbres » et « les bancs offrent une vue splendide sur.. » seront synthétisées par l'énoncé « les bancs sont propices à la détente ». En revanche, les observations « les bancs sont couverts de déchets » et « la peinture des bancs s'écaille » seront synthétisées par l'énoncé « les bancs sont mal entretenus ». Les séries d'énoncés sont utilisées à des fins de relecture et de révision des informations recueillies aux étapes précédentes.

Enfin, la quatrième et dernière étape est consacrée à la triangulation des différentes analyses effectuées, ceci dans le but d'identifier des éléments communs, des patterns comportementaux ou encore des secteurs potentiellement conflictuels.

¹³ L'Annexe I présente et explicite chacune de ces méthodes.

Le *Rapid Ethnographic Assessment Procedures* (REAP) présente plusieurs avantages :

- Parce qu'il fait appel à une équipe de spécialistes et non à un seul (ou à quelques-uns seulement), le REAP permet de fournir des réponses éclairées et pertinentes en un temps relativement court, ce qui représente un avantage crucial notamment lors de situations conflictuelles mettant en cause des groupes de pression, lors d'investissements monétaires privés ou de négociations avec le niveau politique.
- Dans la mesure où elles émanent en grande partie directement des représentants de la communauté, les informations factuelles obtenues par le REAP se traduisent plus facilement en termes de critères et de directives de design.
- En sollicitant leurs opinions et leurs connaissances, le REAP crée un dialogue et un respect mutuel entre des individus (qui n'ont habituellement pas voix au chapitre) et les gestionnaires des sites.
- Contrairement à bon nombre d'approches, le REAP s'intéresse davantage aux valeurs culturelles reconnues *ici* et *maintenant* par les communautés qu'aux valeurs symboliques ou esthétiques telles que portées par le discours savant.

4.3. LA COMMISSION AUSTRALIENNE DU PATRIMOINE

La Commission australienne du patrimoine ¹⁴ a publié en 2000 un ouvrage intitulé *Protecting Local Heritage Places – A Guide for Communities*. Issu d'une collaboration entre la Commission et plusieurs gestionnaires, organismes et individus intéressés par la protection du patrimoine, l'ouvrage guide les communautés dans l'élaboration de plans de gestion de leur patrimoine historique local. L'approche se résume en 10 étapes.

1. La première étape vise à initier les communautés à la notion même de patrimoine historique, lequel est défini comme un heureux mélange de valeurs historiques, naturelles et autochtones.
2. Dans un deuxième temps, il s'agit d'identifier les individus et organisations potentiellement intéressés par la protection du patrimoine historique de la communauté : le palier local de gouvernement, les organismes communautaires, les communautés autochtones, les propriétaires fonciers, les institutions d'enseignement, etc.

¹⁴ La Commission australienne du patrimoine est une agence d'état indépendante rattachée au Département de l'Environnement et du Patrimoine.

3. Une fois les partenaires identifiés, la troisième étape consiste à recueillir un maximum d'informations factuelles à propos du site patrimonial à protéger : Quelles sont ses limites géographiques ? Est-il inscrit au registre du patrimoine ? Quel est son état de conservation ? À qui appartient-il ? De cette étape cruciale peut dépendre le succès ou l'échec de l'entreprise.
4. Tout aussi cruciale, la quatrième étape vise à identifier les éléments significatifs du site, lesquels peuvent être d'ordre naturel (habitat d'espèces menacées, accidents topographiques remarquables, etc.), autochtone (lieux de culte, lieux de rassemblement, etc.) ou historique (monuments, lieux où se sont déroulés des événements historiques, etc.). Afin de faciliter l'identification et la sélection des éléments, l'approche suggère une série de huit critères.¹⁵

Ces éléments sont par la suite traduits en termes de valeurs portées par le site, puis en énoncés de valeurs, c'est-à-dire en courts textes expliquant en quoi le site a de l'importance et pourquoi il mérite d'être protégé.

Il importe de noter que ces énoncés n'ont rien d'immuable puisqu'ils traduisent l'appréciation d'un groupe donné à un moment donné. Autrement dit, d'autres individus pourraient reprendre l'exercice quelques années plus tard et en arriver à formuler des énoncés de valeurs très différents.

5. Après l'identification des valeurs vient celle des enjeux liés au devenir du site (dont certains l'ont peut-être déjà été à la troisième étape). Plusieurs techniques peuvent alors être employées : remue-méninges, ateliers, groupes cibles, enquêtes, entrevues, etc.

De telles formes de consultation auprès des représentants de la communauté présentent trois avantages non négligeables. Elles permettent aux citoyens 1) de signaler leurs attentes et leurs besoins, 2) de s'impliquer activement dans le processus et 3) de s'informer et de comprendre « ce qui se passe ».

Une fois identifiés, les enjeux sont rassemblés et analysés au moyen d'un système de classification identifiant forces, faiblesses, opportunités et menaces.

¹⁵ Critère A – Rareté
Critère B – Phases culturelles et évolution des écosystèmes
Critère C – Recherche, enseignement et compréhension
Critère D – Représentativité
Critère E – Esthétique
Critère F – Technologie, créativité et innovation
Critère G – Significations sociales, culturelles ou spirituelles
Critère H – Liens avec des personnages importants

6. La sixième étape – l'une des plus importantes – consiste à définir des objectifs de gestion. Il va de soi que ceux-ci doivent 1) respecter les grands principes de conservation, 2) être cohérents en regard des énoncés de valeurs, 3) être réalistes par rapport aux enjeux et 4) refléter les attentes de la communauté quant au devenir du site. Ils doivent par ailleurs être suffisamment explicites pour orienter la gestion du site de manière concrète.
7. Les objectifs définis, la prochaine étape consiste à développer les stratégies qui permettront de les atteindre. L'objectif ultime étant de préserver la signification culturelle du site, le mot d'ordre est le suivant : " do as much as necessary and as little as possible ". Tout l'art d'une gestion éclairée réside dans l'adéquation entre les objectifs de gestion et les stratégies mises en œuvre. Celles-ci peuvent porter sur l'implantation de nouveaux usages, sur l'accessibilité universelle ou sur la recherche de financement par exemple.
8. L'ensemble du travail réalisé dans le cadre des sept premières étapes doit par la suite être formalisé au moyen d'un plan de gestion officiel. Outre son utilité évidente en tant que document de référence, ce plan peut être utilisé en tant qu'« ambassadeur » pour convaincre des tiers de l'importance du site ou encore pour obtenir du financement aux fins de sa protection.
9. Après des semaines – voire des mois – de recherche et de planification, la neuvième étape est sans doute la plus emballante puisqu'elle est celle où, enfin, vient le temps de passer à l'action. Outre l'embauche d'un chargé de projet, elle inclut notamment l'établissement de calendriers et la gestion de budgets.
10. Enfin, la dixième et dernière étape n'en est pas réellement une en ce sens où elle consiste à assurer le suivi du projet et à réévaluer périodiquement les objectifs et les stratégies.

4.4. RANDALL MASON ¹⁶

L'approche développée par Mason vise à bonifier les processus habituels de planification et de prise de décision en les orientant sur les valeurs portées par le patrimoine. Elle repose sur le postulat suivant : la détermination des valeurs peut non seulement éclairer de manière significative les enjeux liés à la conservation du patrimoine, mais elle peut aussi en améliorer considérablement l'efficacité.

Contrairement aux pratiques usuelles, elle propose d'intégrer, dans une démarche résolument holistique, l'ensemble des valeurs portées par le patrimoine (et non pas

¹⁶ Randall Mason a étudié la géographie, l'histoire et l'urbanisme. Il a obtenu son doctorat de l'Université Columbia pour sa thèse portant sur l'histoire et les théories de la conservation historique. Il est employé par le Getty Conservation Institute à titre de spécialiste principal.

uniquement les valeurs d'art ou d'histoire), de mettre à profit l'ensemble des connaissances et outils disponibles (et ce, indépendamment de leur origine disciplinaire) et de solliciter la participation de tous les individus ou groupes d'individus potentiellement concernés (et pas seulement les décideurs et les experts). En tant que produit de la culture matérielle, le patrimoine y est abordé comme une richesse collective, tandis que les valeurs portées par lui sont comprises dans une perspective anthropologique, comme des énoncés de qualités et de caractéristiques positives.

Cette approche n'a pas la prétention de proposer une technique universelle capable d'assurer la pertinence et l'efficacité de toutes les planifications et de toutes les décisions. Elle propose plutôt un cheminement en même temps qu'un arsenal aussi élaboré et flexible que faire se peut, dans lequel les gestionnaires du patrimoine pourront puiser à la pièce des outils adaptés à chaque cas particulier.

Plus concrètement, Mason développe une approche découpée en deux grandes étapes. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier et de caractériser l'ensemble des valeurs rattachées à un site donné; dans un deuxième temps, il s'agit d'intégrer ces valeurs au sein des processus de planification et de prise de décision.

4.4.1. L'identification et la caractérisation des valeurs

Compte-tenu de la multiplicité des valeurs et de la complexité des relations qui les unissent (ou les opposent), Mason estime qu'il est primordial de construire une typologie des valeurs en cause. En identifiant individuellement chacune des valeurs qui constituent la signification culturelle d'un bien patrimonial donné, il devient ainsi beaucoup plus simple d'exprimer les différentes valeurs portées par ce bien, de les positionner les unes par rapport aux autres et, éventuellement, de faire endosser l'ensemble des valeurs par l'ensemble des individus. Cette façon de faire comporte toutefois certaines difficultés :

- plusieurs énoncés de valeurs différents peuvent référer en fait à une seule et même qualité : la belle architecture d'un édifice représente pour l'historien de l'art une valeur artistique, tandis qu'elle représente pour le promoteur immobilier une valeur économique (c'est-à-dire une plus-value en regard du prix des condominiums qu'il pourrait y construire) ;
- un même énoncé de valeurs peut être interprété ou reçu de nombreuses manières : la valeur économique d'un site historique n'est pas la même pour son gestionnaire que pour l'individu qui y habite ;
- les énoncés de valeurs sont instables : tout comme les individus qui les formulent, il est de leur nature d'évoluer, de se transformer dans le temps et dans l'espace.

La typologie construite par Mason s'articule autour des valeurs socioculturelles et économiques les plus souvent associées au patrimoine. Dans son esprit, ces deux grandes familles ne s'opposent pas : elles se complètent. Elles représentent les deux principaux angles à partir desquels il devient possible d'identifier et de comprendre les très nombreuses valeurs en cause. Ces valeurs sont résumées dans le tableau suivant et explicitées plus en détail à l'Annexe II.

Les valeurs socioculturelles	Les valeurs économiques
<p style="text-align: center;"> historique culturelle/symbolique sociale spirituelle/religieuse esthétique </p>	<p style="text-align: center;"> usage non-usage (incluant les valeurs d'existence, d'option et de legs) </p>

4.4.2. L'intégration

La première grande étape de Mason consistait à identifier et à caractériser l'ensemble des valeurs portées par un site donné. Dans cette deuxième étape, il s'agit d'actualiser ces valeurs en les intégrant aux processus de planification et de décision. Elle se réalise en quatre temps.

- La *formulation d'énoncés de valeurs* constitue en quelque sorte la charnière entre la première et la deuxième étape. Elle consiste à traduire les valeurs précédemment identifiées en termes de motivations : « Pourquoi exactement nous apparaît-il important de protéger ce site en particulier ? ». Cette traduction doit se faire sans le moindre effort de hiérarchisation, c'est-à-dire sans privilégier une valeur plutôt qu'une autre.
- L'*arrimage entre les valeurs et les caractéristiques physiques* du site vise simultanément deux objectifs : 1) assurer que chaque valeur puisse s'incarner dans l'une ou l'autre des composantes matérielles du site et 2) assurer que chaque caractéristique physique d'importance soit associée à une valeur (ceci dans le but de légitimer sa protection).
- L'*analyse des menaces et opportunités* – qu'elles soient réelles ou potentielles – permet bien sûr de parer à toute éventualité mais aussi de révéler que les menaces des uns peuvent bien souvent être les opportunités des autres.
- L'*élaboration de politiques de gestion et leur mise en application* n'obéissent à aucune règle universelle. Elles ont toutefois avantage à respecter un certain nombre de principes généraux, dont la construction de relations basées sur la confiance et le respect mutuels, le partage des responsabilités et l'institutionnalisation de la participation du public. Plus particulièrement, Mason insiste sur la nécessité de penser le patrimoine dans une perspective de développement durable.

5 SYNTHÈSE ET ANALYSE CRITIQUE

5.1. RETOUR SUR LES APPROCHES

5.1.1. Au Canada

Des quatre approches présentées ici, celle de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada est la seule visant essentiellement l'identification de nouveaux sites patrimoniaux. Son mandat consiste à vérifier que les sites qui lui sont soumis par les citoyens sont bien porteurs de valeurs d'historicité – et non d'identifier les valeurs que les citoyens lui reconnaissent.

L'approche de la Commission repose en effet sur une série de critères de sélection préétablis et seuls les sites revêtant des valeurs d'historicité – les seules qu'elle juge importantes de préserver – sont admissibles à une éventuelle désignation. Ce qui revient à dire que toutes les autres valeurs que les citoyens pourraient reconnaître à leur patrimoine ne sont aucunement prises en considération.

Une fois leur demande de désignation déposée, les citoyens sont exclus du processus d'évaluation : ils doivent tout simplement attendre la décision de la Commission. Il n'existe aucun mécanisme favorisant les échanges entre la Commission et les citoyens, et encore moins de mécanismes favorisant la participation des citoyens au processus d'évaluation. En outre, la décision de la Commission est sans appel. Ainsi, du point de vue qui nous intéresse, l'approche de la Commission ne peut aucunement être qualifiée de participative.

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada n'est toutefois pas la seule responsable des sites patrimoniaux canadiens. Comme nous l'avons vu, son action est complétée par celle de la Direction générale des lieux historiques nationaux de l'Agence Parcs Canada, et c'est cette dernière qui assume le volet participatif de la gestion des sites.

5.1.2. Ailleurs

Le Service des parcs américain, la Commission australienne du patrimoine et Mason proposent des approches qui reposent sur la participation active des communautés. Non seulement les communautés y sont-elles pleinement impliquées, mais ce sont elles qui fournissent les *inputs* les plus importants. La Commission australienne du patrimoine pousse très loin la participation des communautés : en diffusant son approche sur son site web, elle incite les communautés à réaliser elles-mêmes les dix étapes qui les mèneront à l'élaboration du plan de gestion de leur patrimoine local.

Ces approches ont également le mérite de viser la reconnaissance de l'ensemble des valeurs accordées par les communautés à leur patrimoine. Le Service des parcs américain s'intéresse notamment aux valeurs actuelles – c'est-à-dire celles reconnues *ici* et *maintenant* par les communautés. De son point de vue, la valeur d'usage d'un bâtiment ancien peut avoir autant sinon plus d'importance que ses valeurs d'ancienneté ou d'historicité. La Commission australienne du patrimoine s'intéresse à trois catégories de valeurs, soit les valeurs historiques, les valeurs naturelles et les valeurs autochtones. Tandis que les premières sont traditionnellement associées à la discipline de la

conservation, les deuxième et troisième relèvent davantage des disciplines de l'environnement, de la sociologie et de l'anthropologie. Quant à Mason, il distingue deux grandes catégories de valeurs, à savoir les valeurs socioculturelles et les valeurs économiques.

Un examen attentif permet de réaliser que le Service des parcs américain, la Commission australienne du patrimoine et Mason s'intéressent en réalité presque exactement aux mêmes valeurs. Les différences ne sont que superficielles et essentiellement attribuables à la manière dont les typologies de valeurs ont été construites.

Par exemple, les valeurs socioculturelles auxquelles Mason s'intéresse englobent en fait les valeurs historiques, naturelles et autochtones de la Commission australienne du patrimoine : sa typologie comprend notamment les valeurs historiques, les valeurs spirituelles (attachées entre autres aux grandes oeuvres de la nature) et les valeurs religieuses (attachées entre autres aux pratiques et lieux de culte des communautés autochtones) (c.f. Annexe II). Quant au Service des parcs américain, il s'intéresse à toutes les valeurs que les communautés sont susceptibles de reconnaître à leur patrimoine. À notre avis, la seule différence significative est celle-ci : à la différence des deux autres, l'approche de la Commission australienne ne semble tenir aucun compte des valeurs économiques du patrimoine.

De la même manière qu'elles visent la reconnaissance de l'ensemble des valeurs accordées par les communautés à leur patrimoine, les approches du Service des parcs américain, de la Commission australienne du patrimoine et de Mason visent également à identifier l'ensemble des facteurs, enjeux, forces ou encore intérêts susceptibles d'avoir des impacts sur le devenir du site.

Ce faisant, elles évitent le réflexe habituel de protection des sites patrimoniaux, lequel consiste le plus souvent à soustraire ces sites des pressions et influences exercées par leur périphérie et à les couper du reste de la ville en leur attribuant un statut de « territoire protégé », un réflexe ayant pour conséquence directe d'accentuer la ségrégation existant entre ces sites et le reste du territoire désigné comme non historique (Larochelle et Lamandi 1998:5). Du même coup, elles sont en mesure de mieux positionner les sites patrimoniaux par rapport à la problématique générale de l'aménagement du territoire, de mieux les intégrer aux dynamiques économiques, sociales, culturelles et urbaines présentes sur le reste du territoire et d'élaborer des stratégies de gestion sans doute plus efficaces.

Enfin, les approches du Service des parcs américain, de la Commission australienne du patrimoine et de Mason ont ce dernier mérite – mais non le moindre – de mener à des actions concrètes. Dans le premier cas, l'objectif ultime est de fournir aux gestionnaires du Service des parcs américain des solutions éclairées en réponse à des problèmes ponctuels de gestion des sites patrimoniaux dont ils ont la charge. Dans les deux autres, l'objectif ultime est de fournir aux gestionnaires et aux communautés des outils de gestion efficaces et adaptés au contexte particulier de leurs propres sites patrimoniaux. En particulier, Mason insiste sur l'institutionnalisation de la participation des communautés et sur la nécessité de penser le patrimoine dans une perspective de développement durable.

Les approches du Service des parcs américain, de la Commission australienne du patrimoine et de Mason reposent sur l'acquisition de connaissances nouvelles obtenues grâce à l'utilisation de nombreuses méthodes.¹⁷ Ces méthodes sont issues des différentes disciplines associées à la conservation du patrimoine – l'histoire, l'histoire de l'art, l'architecture, l'archéologie notamment – mais aussi de disciplines qui lui étaient, jusqu'à récemment, relativement étrangères (l'économie et la sociologie, par exemple).

5.2. MÉRITES ET PRESCRIPTIONS DE LA GESTION PAR LES VALEURS

La détermination des valeurs patrimoniales est habituellement affaire de spécialistes. Les architectes, historiens, archéologues et gestionnaires de sites sont réputés connaître les valeurs que la discipline de la conservation entend préserver.

Cette façon de procéder comporte certains avantages. Notamment, un petit groupe travaillant en vase clos, composé d'individus initiés pour la plupart aux questions de patrimoine et partageant des objectifs communs a toutes les chances d'en arriver rapidement à formuler des énoncés de valeurs cohérents et consensuels. À l'opposé, une approche participative impliquant un groupe élargi, composé d'individus de toutes qualités et motivés par toutes sortes d'ambitions, mettra sans doute plus de temps et d'énergies pour en arriver au même résultat. Une fois atteint par contre, ce résultat sera de bien meilleure « qualité », d'abord parce qu'il sera le fruit d'une démarche beaucoup plus exhaustive d'identification des valeurs, et ensuite parce qu'il sera endossé par une plus grande partie de la communauté.

Le fait est que le patrimoine, en tant que richesse collective, se démocratise. Sa protection interpelle un nombre croissant d'individus et, conséquemment, les valeurs qui lui sont accordées sont de plus en plus nombreuses. Dans ce contexte, il n'est plus souhaitable de considérer le patrimoine sous l'unique angle de la discipline de la conservation, tout comme il n'est plus souhaitable de limiter son appréciation aux valeurs prescrites par elle. Au contraire, il importe de reconnaître la pluralité des valeurs portées par le patrimoine – quitte à en révéler les natures contradictoires, à augmenter le niveau des difficultés inhérentes à sa gestion et à réviser quelques-uns de nos *a priori*.

- *Premier a priori* : les valeurs sont immuables
Il convient de réévaluer le principe en vertu duquel les pratiques de conservation doivent préserver intactes l'ensemble des valeurs portées par les sites patrimoniaux. Il est vrai que ce principe est parfaitement fondé en ce qui a trait à certaines des valeurs traditionnelles, c'est-à-dire celles officiellement établies par les spécialistes. La valeur d'ancienneté par exemple est nécessairement conservée; à vrai dire, elle ne peut que se confirmer avec le temps.

À l'opposé, plusieurs des valeurs que les communautés accordent à leurs sites patrimoniaux sont appelées à changer. Comme le souligne Mason, ces valeurs sont instables et, à l'instar des individus qui les formulent, il est de leur nature d'évoluer, de se transformer dans le temps. Qui plus est, par le fait même de la mise en valeur des sites patrimoniaux, les valeurs dont ils

¹⁷ Ces méthodes sont présentées à l'Annexe I.

sont porteurs s'en trouvent modifiées : à partir du moment où l'on reconnaît telle signification à un site, on modifie la manière dont ce site sera perçu, compris, utilisé puis éventuellement réinterprété par les générations futures.

La mise en valeur du patrimoine étant intimement liée à la manière dont les individus organisent et utilisent la mémoire, il est normal et même nécessaire que les valeurs évoluent avec les individus qui les expriment ou, en d'autres termes, qu'elles demeurent en adéquation avec eux.

- Deuxième *a priori* : les pratiques de gestion doivent conserver l'immutabilité des valeurs
À partir du moment où l'on admet que les valeurs portées par le patrimoine sont appelées à évoluer au fil du temps et avec les personnes qui les expriment, on doit admettre que notre manière de gérer nos sites patrimoniaux sera peut-être remise en question par nos successeurs (Mourato et Mazzanti 2002). De cette éventualité découle la nécessité d'aborder la gestion des sites avec une certaine réserve et... une humilité certaine.

En même temps, comme l'affirmait déjà Ruskin au milieu du XIX^e siècle,¹⁸ nous avons une double responsabilité face aux générations futures : leur transmettre ce dont nous avons hérité de nos prédécesseurs,¹⁹ mais aussi enrichir leur héritage en produisant, nous aussi, un patrimoine de qualité.

Dans ce contexte, la gestion par les valeurs apparaît, sinon comme une panacée, du moins comme une alternative extrêmement pertinente : d'abord, en impliquant au premier chef les communautés productrices de patrimoine, elle permet d'intéresser un plus grand nombre d'individus à la qualité de leur environnement ; ensuite, en s'intéressant à l'ensemble des significations transmises par le patrimoine, elle permet d'intégrer au sein des préoccupations de gestion un plus grand inventaire de lieux de mémoire.

- Troisième *a priori* : le changement est une menace
Ce pour quoi la gestion par les valeurs apparaît comme une alternative extrêmement pertinente peut en même temps constituer – du strict point de vue de la conservation – une menace à la pérennité des sites patrimoniaux.

Prenons un exemple extrême : qu'arriverait-il si une communauté décidait, après mûre réflexion et faute de ressources financières, de se prononcer en faveur de la destruction d'un site patrimonial ravagé par le temps pour faire place à une nouvelle école, à un nouveau centre communautaire, à une nouvelle résidence pour personnes âgées ? En quoi la valeur patrimoniale

¹⁸ John Ruskin (1849). *Les sept lampes de l'architecture*. Paris : Denoël (1987).

¹⁹ Pour Ruskin, il ne s'agissait pas de transmettre la totalité du patrimoine hérité, mais bien celui qui était en état d'être transmis : dans sa perspective, restaurer les ruines était aussi inutile que de maquiller les vieillards.

de ce bien pourrait-elle légitimement s'opposer aux valeurs de solidarité exprimées par la communauté ?

La démocratisation du patrimoine est sans doute souhaitable. Ceci étant dit, elle pose implicitement la question du partage du savoir et de l'autorité des spécialistes en conservation du patrimoine ; de la Torre et Mason soulèvent d'ailleurs à cet égard une interrogation fondamentale : " Do we as conservation professionals have a right or even a responsibility, to speak against the democratic will ? " (2002:4) .

Malgré les apparences, ce paradoxe ne doit pourtant pas être perçu comme un frein à la gestion par les valeurs, bien au contraire. Partant du constat qu'on ne peut, de toutes façons, conserver l'intégralité du patrimoine hérité, il est normal et même souhaitable que les différentes composantes patrimoniales soient remplacées une fois rendues au terme de leur vie utile. Le renouvellement du patrimoine par les communautés est dans l'ordre normal des choses. Il est le processus par lequel le patrimoine demeure vivant.

" Given that culture is a process, then why should conservators intervene in its dynamic operations? Why shouldn't we accept change with its destructive forces and simply greet new forms with enthusiasm rather than engaging in the conservative practice of holding onto older and more traditional forms of material culture ? " (Bluestone 2000:65) .

5.3. POTENTIEL DE LA GESTION PAR LES VALEURS

Les approches précédemment discutées ont d'indéniables mérites. Cela dit, permettent-elles réellement un meilleur partage de la responsabilité de ce patrimoine entre l'État et les communautés ?

Dans le cas de l'approche australienne il semblerait bien que oui, comme peuvent en témoigner de nombreux exemples ²⁰ dont celui, très éloquent, de la réserve naturelle de Bunbury Big Swamp. Dans le sud-ouest australien, deux groupes aux intérêts initialement divergents ont réussi, en unissant leurs efforts, à développer un nouveau projet d'interprétation pour le site de Bunbury Big Swamp : la communauté autochtone Nyungar a pris en charge la coordination du volet historique du projet, tandis que la municipalité de Bunbury a financé l'ensemble de l'opération. Depuis, la communauté Nyungar et le Conseil municipal de Bunbury travaillent ensemble à la conservation du site, dans un partenariat des plus fructueux. L'excellente diffusion de l'approche

²⁰ Mentionnons seulement...

- Gellibrand Hill Park and Woodlands Homestead (Victoria)
- Laura Aboriginal sites (Queensland)
- Up-to-Date Store (Coolamon, New South Wales)
- Mulgao Nature Reserve (New South Wales)
- Dawn Fraser Swimming Pool (Balmain)
- Kulpitjata (Northern Territory)
- Boonarga Cactoblastis Memorial Hall (Queensland)
- Eureka Rebellion Precinct (Ballarat, Victoria)
- Holsworthy Area (Sydney Basin)

australienne sur le site web de la Commission australienne du patrimoine contribue sûrement à son succès.

L'approche américaine accorde une place très importante aux communautés qu'elle considère comme des partenaires de premier choix : ce sont elles qui, en collaboration avec les gestionnaires du Service des parcs américain, caractérisent les sites, en identifient les valeurs et déterminent les priorités de gestion. Dans la mesure où ces sites sont propriétés ou copropriétés de l'État, les communautés n'ont toutefois aucune responsabilité réelle ou pouvoir de décision lorsque vient le temps de passer à l'action.

L'approche proposée par Mason accorde une place tout aussi importante aux communautés. Mais comme elle n'est pas officiellement utilisée par les pouvoirs publics, il est plus difficile d'évaluer dans quelle mesure elle permet un meilleur partage de la responsabilité du patrimoine entre l'État et les communautés.²¹

Compte tenu du mandat que la *Loi sur les lieux et monuments historiques* lui confère, de ses devoirs face au Ministre et de sa structure de fonctionnement, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada évalue seule et à partir de ses propres critères les candidatures des sites qui lui sont soumises et décide unilatéralement de recommander ou non au Ministre de leur accorder la désignation demandée. Éventuellement, d'autres éléments pourront être pris en compte à la lumière des consultations réalisées par l'Agence Parcs Canada, mais à la condition qu'ils n'entrent pas en contradiction ou en conflit avec la valeur historique telle qu'établie par la Commission.

Dans le but d'apprécier plus justement les potentiels respectifs de chacune des approches effectivement utilisées, il importe toutefois d'attirer l'attention sur chacun des trois organismes responsables de leur mise en œuvre.

D'abord, soulignons le fait qu'au-delà de la reconnaissance des valeurs, ces organismes ont des mandats bien différents. La Commission australienne du patrimoine travaille à identifier les sites patrimoniaux australiens en vue de leur inscription au registre national et à élaborer des outils destinés à leur gestion. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a quant à elle pour mandat de conseiller le Ministre sur la pertinence d'accorder ou non une reconnaissance nationale aux différents sites patrimoniaux canadiens. Pour sa part, le Service des parcs américain a pour mandat de gérer les sites appartenant en tout ou en partie à l'État et bénéficiant déjà d'une reconnaissance officielle.

Une différence remarquable concerne les critères auxquels doivent répondre les sites patrimoniaux. Rappelons que la Commission australienne du patrimoine a établi une liste comprenant huit critères d'admissibilité, et que ces critères sont suffisamment généraux pour permettre la reconnaissance de sites aussi nombreux que diversifiés. À l'inverse, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada reconnaît les sites répondant au seul critère d'historicité. Quant au Service des parcs américain, la question des critères d'admissibilité ne se pose même pas, les sites ayant déjà été admis.

²¹ Rappelons que cette approche est strictement théorique.

Enfin, il est permis de déduire que ces trois approches de gestion par les valeurs ont des impacts très différents en ce qui concerne la responsabilité financière de l'État.

Dans le cas du Service des parcs américain, nous comprenons que ces impacts sont quasiment nuls : le fait d'impliquer si activement les communautés dans un processus conjoint de gestion par les valeurs n'a apparemment pour seule incidence que de réorganiser, à la lumière de nouvelles priorités, les sommes ayant déjà été octroyées au Service. Le cas échéant, il est possible que les copropriétaires privés de ces sites soient incités à augmenter leur contribution à des projets qui, parce que les ayant impliqués dès le départ, correspondent davantage à leurs propres valeurs et préoccupations.

Pour la Commission des lieux et monuments historiques, chaque nouvelle désignation se traduit au contraire par une augmentation des dépenses : d'une part, une plaque commémorative en bronze est installée sur le site et entretenue par l'Agence Parcs Canada ; d'autre part, le site devient admissible à différents programmes d'appui financier.

Dans le cas de la Commission australienne du patrimoine, les impacts financiers de l'implication des communautés sont plus difficiles à cerner. D'un côté, il est fort probable que les communautés ayant réussi, en suivant les dix étapes prescrites, à produire un plan de gestion de qualité dans le but d'assurer la conservation de leurs sites patrimoniaux aient de bonnes chances d'obtenir une aide financière gouvernementale.²² D'un autre côté, l'approche développée par la Commission est si engageante pour les communautés qu'elle les incite, à terme, à investir elles-mêmes les sommes nécessaires à la conservation de leurs sites (comme cela fut le cas pour le site de Bunbury Big Swamp).

Dans tous les cas, ces approches requièrent des investissements publics pour sensibiliser, instruire et encadrer les communautés. En contrepartie, ces investissements sont sans doute très rentables. D'une part, ils produisent assurément un effet d'entraînement. D'autre part, ils contribuent à la responsabilisation des communautés face à leur patrimoine.

²² L'Australie a mis sur pied quatre grands programmes de subvention : *Heritage Grant Programs*, *Australian Biological Resources Study*, *Grants for Voluntary Environment and Heritage Organisations* et *Indigenous Land Management Facilitator Program*.

Ces programmes sont complétés par ceux des six états et deux territoires australiens :

- New South Whales (2 programmes)
- Queensland (2 programmes)
- South Australia (1 programme)
- Tasmania (1 programme)
- Victoria (1 programme)
- Western Australia (1 programme)
- Australian Capital Territory (1 programme)
- Northern Territory (1 programme)

	Rôle de l'organisme	Rôle des communautés	Critères d'admissibilité des sites	Implications financières
Commission australienne du patrimoine	identification et gestion des sites	promoteur	<ul style="list-style-type: none"> - rareté - phases culturelles et évolution des écosystèmes - recherche, enseignement et compréhension - représentativité - esthétique - technologie, créativité et innovation - significations sociales, culturelles ou spirituelles - liens avec des personnages importants 	<ul style="list-style-type: none"> - potentiellement, plus grande implication financière des communautés - meilleure accessibilité aux programmes de subvention
Service des parcs américain	gestion des sites	collaborateur	<ul style="list-style-type: none"> - aucun : les sites sont déjà admis 	<ul style="list-style-type: none"> - potentiellement, plus grande implication financière des copropriétaires privés
Commission des lieux et monuments historiques du Canada	identification des sites	initiateur	<ul style="list-style-type: none"> - historicité 	<ul style="list-style-type: none"> - meilleure accessibilité aux programmes de subvention

5.4. QUELQUES EXEMPLES QUÉBÉCOIS

Au Québec, la Commission des biens culturels du Québec accorde une grande importance aux valeurs portées par les biens patrimoniaux. Chaque fois qu'un dossier lui est soumis pour avis, elle s'assure que les travaux projetés sur le bien patrimonial ne porteront pas atteinte aux valeurs qui avaient procédé à son classement.

Autrement, les biens patrimoniaux n'ayant pas fait l'objet d'une reconnaissance officielle ne sont pas administrés sur la base d'une gestion par les valeurs et les approches examinées plus haut n'ont pas d'équivalent québécois. Les communautés n'ont cependant pas attendu l'adoption de nouveaux modèles de gestion pour prendre en main la conservation et la mise en valeur de leurs sites patrimoniaux. Plus qu'un partage de responsabilités, les exemples qui suivent constituent de réelles prises en charge par le milieu.

Lors d'un récent atelier consacré à l'action régionale en matière de protection et de mise en valeur du paysage²³, plusieurs conférences ont permis de mettre en lumière les

²³ L'atelier a été organisé par le Conseil du paysage québécois et le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CREL). Il s'est tenu le 13 novembre 2003, à Sainte-Marguerite-Estérel.

initiatives entreprises dans plusieurs régions du Québec ²⁴ de même que d'expliciter les approches qu'elles utilisent.

Bien qu'elles ne se réclament pas explicitement d'une gestion par les valeurs, ces initiatives n'en partagent pas moins avec ce modèle un nombre impressionnant de caractéristiques – notamment la prise en compte des valeurs accordées par les communautés à leur patrimoine – comme en font foi ces quelques exemples rapportés par Prud'Homme (2004).

- À la suite du dézonage de ses terres agricoles, la communauté de l'Île Verte a révisé son plan d'urbanisme et adopté un PIIA visant à encadrer les nouveaux développements et, ainsi, à préserver la qualité exceptionnelle des panoramas de l'île.
- À Saint-Venant-de-Paquette, en Estrie, des bénévoles locaux et régionaux ont uni leurs efforts dans un projet visant la mise sur pied du *Sentier poétique*, lequel propose aux marcheurs un dialogue entre le paysage et les poètes québécois.
- La municipalité de Landrienne, en Abitibi, a entrepris de revitaliser l'activité agricole par la remise en culture de terres en friche : en seulement quatre ans, près de 400 hectares ont retrouvé leur vocation. Cette initiative témoigne de l'attachement de la communauté envers son paysage agricole, envers son héritage de colonisation et envers les valeurs d'entraide et de coopération ayant présidé au développement agricole de la région.

Un autre exemple extrêmement intéressant est celui du Comité du patrimoine paysager estrien (CPPE). Le Comité est composé de 14 organismes aux intérêts divergents (voire opposés), que Colette Anseau, porte-parole du Comité, résume ainsi « Au CPPE, les gens ont des intérêts très diversifiés. Tourisme Cantons-de-l'Est et moi, par exemple, n'avons pas la même vision. Mais nous avons beaucoup avancé depuis deux ans. Des gens qui auparavant s'ignoraient se parlent aujourd'hui. Il y a de la cohésion, mais pas nécessairement unanimité » (Lord 2004:28). Entre autres défis, le Comité a même réussi à réunir autour d'une même table producteurs agricoles et environnementalistes ! Avec son projet intitulé *Préservation et valorisation du patrimoine paysager estrien*, le Comité vise d'abord et avant tout le débat, l'information et la sensibilisation.

²⁴ Près de trente cas exemplaires sont répertoriés dans le Guide du paysage, publié par le Conseil du paysage québécois et disponible au www.paysage.qc.ca

6. CONCLUSION

La recherche présentée ici a permis d'identifier quatre approches développées à travers le monde pour favoriser un meilleur partage de la responsabilité du patrimoine entre l'État et les communautés.

On a pu constater que bien qu'il n'existe aucune approche universelle en matière de gestion du patrimoine, il existe en revanche une tendance de plus en plus marquée vers la gestion par les valeurs. Cette approche prend en compte l'attachement des communautés à leur patrimoine et mise justement sur cet attachement pour les amener à jouer un rôle de plus en plus dynamique dans la conservation et dans la mise en valeur de leur patrimoine.

Dans la mesure où ce type de gestion n'a pas pour effet d'alourdir les mécanismes de gestion de manière inconsidérée ou encore de donner des tribunes à des intérêts privés trop envahissants, la gestion par les valeurs apparaît comme une excellente manière d'affirmer l'importance des communautés et de les intégrer à un processus public et persistant de conservation du patrimoine.

Dans cette perspective, la discipline de la conservation doit reconnaître que les objets qu'elle conserve n'ont d'importance que dans la mesure où ils sont porteurs des significations et des valeurs que les communautés leur attribuent, lesquelles doivent être comprises comme parties essentielles d'un processus socioculturel dépassant les strictes limites de la discipline de la conservation. Les valeurs accordées au patrimoine sont multiples et souvent contradictoires. Elles conditionnent les processus de décision et de négociation entre les différents acteurs et, du même coup, les résultats de ces échanges. En tant que champ de connaissance et de pratique, la conservation doit favoriser l'affirmation de ces valeurs et leur prise en compte dans les processus de décision et de négociation. En d'autres termes, le meilleur moyen d'assurer la conservation du patrimoine est encore d'y intéresser les communautés et de les amener à se sentir concernées au point de se mobiliser et d'influencer les prises de décisions (Mason 2002, Avrami, Mason, de la Torre 2000, Serageldin 2000, Arizpe 2000, Bluestone 2000).

Ce modèle de gestion suppose toutefois une révision des façons de faire habituelles et des *a priori*. Plus précisément, il importera de développer des outils capables ...

- de comprendre comment le patrimoine se crée, comment des valeurs lui sont assignées, comment et pourquoi ces valeurs sont contestées et comment les sociétés façonnent leur patrimoine en même temps que comment elles sont façonnées par lui (Avrami, Mason, de la Torre 2000) ;
- d'intégrer l'ensemble des connaissances développées dans le but de mieux comprendre les relations existant entre les sociétés et la conservation du patrimoine (Avrami, Mason, de la Torre 2000, Bluestone 2000) ;

- d'intégrer les connaissances développées dans d'autres disciplines mais néanmoins utiles à la gestion du patrimoine (la mémoire collective, le nationalisme ou la construction de l'identité par exemple) (Avrami, Mason, de la Torre 2000) ;
- mieux prédire les impacts de différents phénomènes (les transports par exemple) sur le patrimoine (Avrami, Mason, de la Torre 2000) ;
- mieux prédire les impacts des pratiques de conservation sur le patrimoine (Avrami, Mason, de la Torre 2000) ;
- de proposer aux gestionnaires du patrimoine divers scénarios permettant de répondre à divers types de situations conflictuelles (Avrami, Mason, de la Torre 2000).

Mais par dessus-tout, ce modèle de gestion suppose un investissement dans les communautés : celles-ci ont besoin d'être informées, outillées et soutenues dans leur engagement. Après avoir fait progresser les connaissances pendant des décennies, les spécialistes de la conservation du patrimoine ont aujourd'hui la responsabilité d'encadrer les communautés afin qu'à leur tour elles enrichissent leur savoir, développent leur sensibilité, partagent leurs propres connaissances et s'impliquent plus activement dans la conservation de leur patrimoine.

ANNEXE I

MÉTHODES DE CUEILLETTE ET D'ANALYSE DE DONNÉES

Traditionnellement, l'appréciation des valeurs portées par le patrimoine était affaire de spécialistes. Elle se réalisait sur la base d'analyses scientifiques et documentaires permettant d'évaluer la condition matérielle des biens patrimoniaux, mais aussi sur la base de critères relatifs à la beauté, à l'innovation, à l'authenticité, à l'ancienneté, etc.

Ces dernières décennies, plusieurs nouvelles méthodes issues du mixage disciplinaire ont été mises au point dans le but d'identifier et de caractériser un plus large éventail de valeurs. De manière très générale, on en distingue deux grandes familles : les méthodes permettant d'identifier les valeurs sociales et les méthodes permettant d'identifier les valeurs économiques.

En substance, les premières cherchent à identifier les valeurs auxquelles les individus accordent une importance, tandis que les secondes cherchent à quantifier les valeurs pour lesquelles les individus sont prêts à déboursier – ce qui, nous en convenons, revient parfois au même... (Mourato et Mazzanti 2002).

Il va de soi que les différentes méthodes doivent être choisies en regard des types de valeurs qu'elles visent à identifier et à apprécier. Dans tous les cas, il convient :

- de sélectionner au moins une méthode de portée générale pour les valeurs sociales et au moins une méthode de portée générale pour les valeurs économiques ;
- d'associer des méthodes faisant appel aux savoirs d'experts et des méthodes faisant appel à la participation des non-experts ;
- d'associer les méthodes qualitatives et les méthodes quantitatives ;
- de recourir à des experts capables de comprendre et de reconnaître la pertinence des approches autres que les leurs ;
- d'inclure dans le processus les initiés tout autant que les non-initiés (*insiders* et *outsiders*).

La liste qui suit présente très brièvement les principales méthodes et n'a aucune prétention d'exhaustivité. Exception faite de la distinction opérée entre les méthodes permettant d'identifier les valeurs sociales et celles permettant d'identifier les valeurs économiques, les méthodes sont présentées en vrac. Chacun des auteurs consultés ayant rigoureusement établi sa propre typologie, il est apparu inutile, à l'intérieur des limites de ce mandat, de déconstruire toutes ces typologies pour ensuite les reconstruire sur des bases différentes mais tout aussi solides.

Les méthodes permettant d'identifier les valeurs sociales

Cette première famille comprend en majeure partie des outils et méthodes développés par les différentes disciplines des sciences sociales. La plupart sont de nature qualitative ou relèvent de la statistique descriptive.

- Les *évaluations d'experts* demeurent très présentes. Elles se sont toutefois énormément diversifiées et relèvent maintenant d'une foule de disciplines.

Sur la base d'analyses textuelles, formelles, iconographiques ou encore sémiologiques et à l'intérieur de cadres théoriques bien établis, elles permettent d'identifier et d'interpréter des valeurs, mais aussi de les situer dans leurs contextes généraux (Mason 2002) .

En raison de leur haut degré de spécialisation, elles présentent cependant deux inconvénients majeurs. D'abord, elles tendent à exclure d'office les contributions des non-experts et à s'isoler, en quelque sorte, dans leur tour d'ivoire. Ensuite, leurs résultats peuvent difficilement être validés ou récusés par les non-experts, qui n'ont généralement d'autre choix que de les accepter intégralement – voire aveuglément (Mason 2002) .

- Par opposition, les *méthodes participatives* font une très large place aux non-experts, lesquels sont perçus comme des sources privilégiées d'information. Issues pour la plupart des sciences sociales, ces approches s'appuient notamment sur des sondages (de petite ou de grande envergure, par la poste ou par téléphone), sur des entrevues (dirigées ou non, planifiées ou spontanées, individuelles ou en groupes témoins) ou encore sur des techniques de médiation et de résolution de conflits. Dans certains cas, ces approches permettront même d'officialiser ou d'institutionnaliser l'implication de certains groupes d'intérêts (comités de citoyens par exemple) (Mason 2002, Low 2002) .

- La *cartographie* fait déjà partie des méthodes habituelles des architectes, urbanistes, conservateurs et autres spécialistes du patrimoine qui s'en servent principalement pour analyser les caractéristiques physiques des sites auxquels ils s'intéressent (Low 2002). La cartographie sert également pour décoder certains phénomènes sociaux et leurs impacts sur les sites. Grâce à la cartographie des traces physiques, par exemple, plusieurs conclusions peuvent être tirées à partir des traces de comportements vandales. Dans le cas de destructions gratuites et volontaires, la conclusion la plus évidente est bien sûr que le site est peu ou pas valorisé par une partie de la communauté. Le vandalisme peut toutefois s'expliquer autrement. Un gazon piétiné entre le point A et le point B peut tout simplement signifier que l'aménagement du site a mal été conçu. Ou encore, la présence de nombreux déchets peut signifier que les poubelles sont mal localisées ou en nombre insuffisant.

- Telle qu'utilisée par les spécialistes des sciences sociales, la cartographie permet également de situer géographiquement plusieurs nouveaux types d'information, dont les lieux identifiés par une population comme étant porteurs de significations ou encore les comportements des usagers (cartographie comportementale).

La cartographie dite interactive est un autre exemple d'utilisation non-traditionnelle de la cartographie avec, en particulier, la technique du *mental mapping* (Mason 2002, Low 2002). Cette dernière consiste à demander à différents individus de dessiner de mémoire, sur un papier vierge, le plan de leur quartier (ou village ou ville). Certains en ont une image très claire,

d'autres une image très floue. Certains participants structurent leur dessin à partir des principales artères de circulation, d'autres à partir des lieux publics qu'ils fréquentent, d'autres encore à partir des accidents topographiques. Les cartes ainsi constituées, décodées puis analysées représentent des sources inestimables pour déterminer quels éléments ou caractéristiques sont réellement significatifs pour les participants : face au vide de la page blanche, chacun illustre systématiquement ce qui, à ses yeux, veut réellement dire quelque chose.

- Les différentes techniques d'*observation* comptent parmi les méthodes préférées. Les plus simples d'entre elles relèvent de l'observation directe : un observateur se positionne à l'endroit le plus stratégique d'un lieu donné et prend note de ce qui s'y passe. Les plus sophistiquées font intervenir des équipements relativement élaborés qui permettent, grâce à de nombreuses photographies d'un même lieu prises à intervalles réguliers, de reconstituer une période type dans la vie de ce lieu.²⁵ À partir de là, il devient possible de répertorier les comportements de ses usagers et de révéler les structures d'utilisation, d'occupation, d'appropriation, etc. qui lui sont propres (Low 2002).
- Les méthodes *ethnographiques* sont très nombreuses. En se basant sur la description et l'analyse des contextes historiques, sociaux ou encore politiques d'un lieu donné, elles sont mises à contribution, notamment, dans le but de développer des modèles capables de prédire les réponses des usagers à telle modification du lieu (changement d'usage, réaménagement physique, etc.) (Low 2002).

Parmi elles, la *construction de récits* demeure l'une des méthodes les plus performantes en vue d'identifier et d'exprimer les valeurs que les communautés accordent à leur patrimoine. Elle consiste à demander à des individus de la communauté de puiser dans leurs souvenirs pour « raconter » l'histoire de leur quartier (ou village ou ville).

Particulièrement bien adaptée à la description des phénomènes sociaux, la construction de récits permet de mettre en lumière plusieurs causalités (les relations existant entre les lieux et les personnages célèbres qui y ont vécu, par exemple) (Mason 2002).

L'*ethnosémantique* est une autre méthode extrêmement intéressante. Elle s'intéresse au langage comme outil de construction et d'expression de la pensée et repose sur le postulat suivant : la culture est encodée dans la structure même du langage et peut par conséquent être révélée (Low 2002).

Aux fins de la conservation du patrimoine, elle consiste à analyser les discours des individus dans le but d'y reconnaître des « indices » de

²⁵ Une période peut se mesurer en minutes, en heures, en journées, en mois et même en années.

patrimoine. Les individus d'une même communauté pourraient par exemple présenter le terrain de balle municipal comme étant... le terrain de balle municipal. Ainsi présenté, il serait difficile de lui deviner une grande valeur patrimoniale : la locution qui le désigne suggère davantage un terrain de terre battue qu'un site patrimonial.

En examinant attentivement *comment* et avec *quels mots* les individus en parlent, il pourrait être possible de découvrir que ce terrain revêt une importance très particulière pour les membres de la communauté, une importance qui dépasse largement son simple rôle de parc municipal. Dans les faits, ce terrain pourrait être...

- le lieu où, enfants, ils allaient aux fraises des champs avec leur famille ;
- le lieu où ils se sont déclarés à leur premier amour ;
- le lieu où leurs rejetons ont réalisé leur premier exploit sportif ;
- etc.

L'ethnosémantique permet donc de reconnaître, à travers le langage spontané, les éléments qui sont porteurs de significations mais qui ne sont pas d'emblée reconnus comme faisant partie du patrimoine.

- L'*étude de la documentation* compte parmi les méthodes les plus répandues (littérature savante, archives, presse écrite, etc.). Utilisée en début de processus, elle vise à faire le point sur l'état des connaissances et, du même coup, à tirer profit d'expériences antérieures (Mason 2002).
- Les *statistiques descriptives* sont très largement utilisées dans le domaine des sciences sociales en général et, pour ce qui nous intéresse, dans celui plus particulier de la conservation. Elles servent principalement à étayer les analyses de contenus et les analyses démographiques. En particulier, les analyses démographiques sont très utiles quand vient le temps d'énumérer et de décrire les catégories d'individus directement concernés par la conservation d'un site patrimonial donné (c'est-à-dire les individus qui y habitent ou qui habitent à proximité) (Low 2002).

Les méthodes permettant d'identifier les valeurs économiques

Cette deuxième famille comprend en majeure partie des outils et méthodes développés dans les domaines économiques ; tous sont de nature quantitative.

- Comme leur nom l'indique, les *études d'impact économique* permettent d'évaluer *a priori* quelles seront les retombées – en termes de dollars – d'un investissement donné dans le patrimoine.
- La *hedonic pricing method* mesure le poids des valeurs de non-usage, tel que reflété par les transactions des marchés voisins. À titre d'exemple, elle

permet d'estimer la plus-value d'une propriété attribuable à la proximité d'une ressource patrimoniale ²⁶ (Mason 2002).

L'utilité de cette méthode est cependant limitée par le fait qu'elle ne s'applique qu'aux caractéristiques patrimoniales pouvant « s'incarner » dans une propriété foncière et qu'elle suppose un marché immobilier libre de toute entrave où les individus sont parfaitement informés et parfaitement mobiles (Mourato et Mazzanti 2002).

- Le *travel-cost* permet d'évaluer la valeur monétaire d'un site patrimonial donné sur la base des dépenses de voyage engagées dans le but de « consommer » ce bien (Mason 2002).

D'un point de vue méthodologique, le *travel-cost* présente cependant des difficultés relativement importantes puisqu'il ne peut considérer individuellement chacun des attributs du site patrimonial, ni retrancher de ses équations l'effet d'attraction des sites touristiques avoisinants (Mourato et Mazzanti 2002).

- La *contingent valuation method* repose sur la création de marchés hypothétiques. Par le biais de sondages, on demande à des répondants d'opérer des choix tous aussi hypothétiques, lesquels seront par la suite analysés puis traduits en jugements de valeur.

Cette méthode mesure la valeur monétaire attribuée par un individu à un site patrimonial dans sa globalité en lui posant, par exemple, le dilemme suivant : telle ressource patrimoniale va disparaître à moins que l'État ne finance sa sauvegarde en augmentant l'impôt sur le revenu des particuliers. Accepteriez-vous que l'État augmente vos impôts de x dollars par année ?

La méthode est toutefois susceptible de nombreux biais méthodologiques, notamment dans la définition et dans la formulation de la situation hypothétique (Mourato et Mazzanti 2002).

- Le *choice modeling* repose lui aussi sur la création de marchés hypothétiques. Mais à la différence de la méthode d'évaluation contingente, il mesure la valeur monétaire attribuée par un individu à chacune des composantes d'un site patrimonial donné.

Ces dernières années, les méthodes destinées à mesurer les valeurs économiques du patrimoine ont gagné en popularité et en crédibilité. D'une part, elles ont réussi à construire des variables objectives et, par voie de conséquence, à produire des données également objectives. D'autre part, elles ont réussi à épouser les mentalités et façons de penser propres au monde des affaires et, de plus en plus, les mentalités et façons de penser de la société en général (Mason 2002).

²⁶ En économie, l'hédonisme désigne la conception selon laquelle toute activité économique repose sur la poursuite du maximum de satisfactions avec le moindre effort. (PRobert)

Dans l'état actuel des connaissances, les méthodes économiques permettent d'appuyer les prises de décisions relatives...

- à la gestion du patrimoine (identification des interventions susceptibles d'augmenter son potentiel d'attraction) ;
- à sa gestion économique (analyse des montants que les individus sont prêts à déboursier en fonction des groupes socioéconomiques auxquels ils appartiennent) ;
- à son financement par l'État (partage des ressources disponibles entre les différents ministères) (Mourato et Mazzanti 2002).

Plusieurs des méthodes économiques (en particulier celles s'appuyant sur des marchés hypothétiques et permettant des enquêtes de grande envergure) ouvrent par ailleurs aux économistes des avenues de collaboration extrêmement prometteuses avec les professionnels des disciplines issues des sciences sociales (Mason 2002).

Malgré ces progrès, il serait hasardeux de confier l'identification et l'appréciation des multiples valeurs portées par le patrimoine aux seules méthodes économiques. Celles-ci sont en effet bien mal adaptées aux valeurs difficilement quantifiables (les valeurs spirituelles par exemple). Par ailleurs, l'usage de ces méthodes doit être réservé aux économistes professionnels. Elles comportent en effet plusieurs pièges et difficultés techniques susceptibles d'invalider des résultats de recherche – voire de carrément induire en erreur (Mason 2002).

ANNEXE II

LA TYPOLOGIE DE VALEURS DE RANDALL MASON

La typologie construite par Mason s'articule autour des valeurs socioculturelles et économiques les plus souvent associées au patrimoine. Dans son esprit, ces deux grandes familles ne s'opposent pas : elles se complètent. Elles représentent les deux principaux angles à partir desquels il devient possible d'identifier et de comprendre les très nombreuses valeurs en cause.

- Les valeurs socioculturelles
Les valeurs socioculturelles sont, par tradition, au cœur de la conservation. Elles témoignent de l'attachement des individus pour des objets, des édifices ou encore des lieux du patrimoine. Mason regroupe les valeurs socioculturelles sous cinq catégories.
 - i. La *valeur historique* est à l'origine de la conservation moderne. Elle s'établit sur la base de l'ancienneté, de l'unicité, de l'association à un personnage ou à un événement célèbre, du potentiel documentaire (ou archivistique) et de la qualité technique. Elle se subdivise en deux sous-catégories : la valeur artistique et la valeur éducationnelle (c'est-à-dire la capacité à instruire sur le passé).
 - ii. Au même titre que la valeur historique, la *valeur culturelle/symbolique* est à l'origine de la conservation moderne. Elle englobe toutes les significations traditionnellement portées par le patrimoine mais ne relevant pas, à proprement parler, de la valeur historique.
 - iii. La *valeur sociale* d'un patrimoine est celle qui favorise les échanges entre les individus : les marchés publics, les terrains de balle-molle ou les parvis d'église par exemple sont souvent des lieux à très forte valeur sociale, et ce indépendamment de leurs qualités sur le plan formel ou historique. La valeur sociale réfère également à l'attachement d'une communauté pour un lieu en particulier.
 - iv. La *valeur spirituelle/religieuse* est celle associée d'une part aux pratiques et lieux de culte « officiels » des grandes religions, mais aussi, et de manière beaucoup moins formelle, aux sentiments d'émerveillement, de stupeur ou encore de respect qu'imposent les grandes oeuvres de l'homme ou de la nature.
 - v. La *valeur esthétique* réfère aux multiples définitions de la beauté, mais aussi, de manière plus générale, au sentiment de bien-être ou de plénitude provoqué par le contact avec le « beau ».
- Les valeurs économiques
L'attribution de valeurs économiques est l'une des manières les plus puissantes par lesquelles les sociétés établissent les valeurs relatives des choses. Les valeurs économiques recoupent les valeurs socioculturelles à

bien des égards; elles s'en distinguent toutefois fondamentalement du fait qu'elles se mesurent sur la base d'analyses quantitatives.

i. La *valeur d'usage* est celle en vertu de laquelle il est possible d'attribuer une valeur monétaire au patrimoine – c'est-à-dire un prix. Le coût d'admission à une attraction touristique, la valeur au rôle d'une propriété ou encore le salaire d'un employé du patrimoine sont des exemples de valeurs d'usage.

ii. Par opposition, les *valeurs de non-usage* sont celles auxquelles il est difficile d'attribuer une valeur marchande. Malgré cette difficulté, les valeurs de non-usage n'en ont pas moins une valeur marchande puisque les individus acceptent de déboursier de leur argent pour les préserver. Elles se subdivisent en plusieurs sous-catégories, notamment :

- la valeur d'existence est celle pour laquelle les individus sont prêts à financer la protection d'un bien patrimonial non pas parce qu'ils en tirent une quelconque jouissance, mais simplement parce qu'ils considèrent, de manière purement désintéressée, que ce bien le « mérite » ;
- la valeur d'option réfère à la possibilité que se réservent les individus de profiter un jour ou l'autre d'un bien patrimonial et, dans l'attente, d'en financer la protection ;
- la valeur de legs²⁷ est celle pour laquelle les individus sont prêts à financer la protection d'un bien patrimonial parce qu'ils considèrent de leur devoir d'assurer sa transmission aux générations futures.²⁸

²⁷ *Bequest* dans le texte.

²⁸ La typologie de Mason nous suggère une catégorie intermédiaire que l'on pourrait grossièrement qualifier de « valeur d'usage dont on ne connaît pas la valeur monétaire ». En substance, elle concernerait ces qualités propres à certains milieux patrimoniaux pour lesquelles des individus sont prêts à déboursier davantage – sans toutefois savoir exactement combien ni pourquoi. Par exemple, certains individus paieront plus cher un appartement situé dans un milieu patrimonial. Combien très exactement nul ne peut l'affirmer puisqu'il n'existe aucun comparable en tous points identique à l'extérieur du milieu en question. Il est encore plus hasardeux de déterminer quelles qualités en particulier – et dans quelles proportions – ont motivé cette dépense : le caractère historique de l'immeuble ou la terrasse sur le toit ? La proximité de nombreux commerces spécialisés ou la convivialité des espaces publics avoisinants ?

ANNEXE III

LE PROCESSUS DE LA CHARTE DE BURRA

Séquence d'analyse, de prises de décision et d'interventions

Comprendre la signification	<p>Connaître le lieu ou le bien et ses associations Protéger et rendre le lieu ou le bien sécuritaire</p>	Des recherches et des consultations plus poussées peuvent s'avérer nécessaires
	<p>Recueillir et enregistrer assez d'informations sur le lieu ou le bien pour en comprendre la signification Documents Témoignages oraux Traces physiques</p>	
	<p>Évaluer la valeur et la signification</p>	
	<p>Préparer un énoncé de valeurs</p>	
Préparer une politique et des orientations fondamentales	<p>Identifier les obligations découlant de la valeur</p>	Certaines de ces étapes pourraient devoir être répétées
	<p>Recueillir les informations sur d'autres éléments qui affectent l'avenir du lieu ou du bien Ressources des propriétaires ou des gestionnaires Facteurs externes Conditions physiques</p>	
	<p>Élaborer la politique ou les orientations fondamentales Établir les choix et évaluer leur impact éventuel sur la valeur du lieu ou du bien</p>	
	<p>Produire un énoncé de politique</p>	
Gérer	<p>Gérer le lieu ou le bien conformément à la politique Élaborer des stratégies Les mettre en œuvre dans le plan de gestion Documenter le lieu ou le bien avant toute intervention qui le modifierait</p>	L'ensemble du processus est itératif
	<p>Faire le suivi et réviser</p>	

© Australia ICOMOS 1999

Traduction 2001 par Héritage Montréal pour ICOMOS Canada et ICOMOS International

BIBLIOGRAPHIE

ARIZPE, Lourdes (2000). " Cultural Heritage and Globalisation ". In *Values and Heritage Conservation*. Rapport de recherche. Los Angeles : The Getty Conservation Institute, pp. 32-37.

AVRAMI, Erica (2000). " Values and Heritage Conservation ". *Conservation. The GCI Newsletter*. Volume 15, No. 2, pp. 19-21.

AVRAMI, Erica; MASON, Randall; de la TORRE, Marta (2000). *Values and Heritage Conservation*. Rapport de recherche. Los Angeles :The Getty Conservation Institute.

BLUESTONE, Daniel (2000). " Challenges for Heritage Conservation and the Role of Research Values ". In *Values and Heritage Conservation*. Rapport de recherche. Los Angeles : The Getty Conservation Institute, pp. 65-67.

BRENT, Joseph E. (2000). " Community Consensus Planning for Battlefield Preservation ". *Preservation Planning : Ensuring a Futur for Our Past*. Susan L.H. Renaud (ed.). CRM Magazine, U.S. Department of the Interior, National Park Service, Vol. 23, No. 7, 2000, pp. 7-11.

CLARK, Kate (2001). " Preserving What Matters. Value-Led Planning for Cultural Heritage Sites ". *Conservation. The GCI Newsletter*. Volume 6, No. 3, pp. 5-12.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC (2002). *Un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques*. Québec : Commission des biens culturels du Québec.

DALIBARD, Jacques (1998). " New Clothes for an Old Scarecrow ". Actes du 2nd *International Seminar on Conservation and urban sustainable development : a theoretical framework*, Recife, octobre 1998 (51-60). Recife : Centro de conservação integrada urbana e territorial, Universidade Federal de Pernambuco.

DE ROSNAY, Joël (1995). *L'Homme symbiotique*. Paris : Les Éditions du Seuil.

DOMON, Gérald (2004). « Paysages du Québec. Acquis, enjeux, défis ». *Continuité*. Numéro 100, Printemps 2004, pp. 19-22.

GROUPE-CONSEIL SUR LA POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC (2000). *Notre patrimoine, un présent du passé*. Proposition présentée à madame Agnès Maltais Ministre de la Culture et des Communications, novembre 2000.

HOLE, Donna (2000). " Preservation Planning in Annapolis. A Community Commitment, A Community Task ". *Preservation Planning : Ensuring a Futur for Our Past*. Susan L.H. Renaud (ed.). CRM Magazine, U.S. Department of the Interior, National Park Service, Vol. 23, No. 7, 2000, pp. 4-7.

ICOMOS (1999). *Charte du patrimoine bâti vernaculaire*. (Mexique, 24 octobre 1999).

ICOMOS (1999). *Charte révisée du tourisme culturel*. (Guadalajara, 22 octobre 1999).

ICOMOS (1994). *Document Nara sur l'Authenticité*. (Nara, 6 novembre 1994).

ICOMOS Canada (1982). *Charte de conservation du patrimoine québécois (Déclaration de Deschambault)*. (avril 1982).

ICOMOS (1964). *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites* (Charte de Venise). (Venise, 1964).

ICOMOS Australie (1999). *Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle* (Charte de Burra). (Burra, 19 août 1979).

JENSEN, Uffe Juul (2000). "Cultural Heritage, Liberal Education, and Human Flourishing ". In *Values and Heritage Conservation*. Rapport de recherche. Los Angeles : The Getty Conservation Institute, pp. 38-43.

JOKILEHTO, Jukka (1999). *A history of architectural conservation*. Oxford : Butterworth Heinemann.

LAROCHELLE, Pierre; lamandi, Cristina (1998). " Continuity and Change in Anthropoc Environments: Toward a Control Based on the Knowledge of Historical Transformation Processes ". Actes du 2nd *International Seminar on Conservation and Urban Sustainable Development : a theoretical framework*, Recife, octobre 1998 (93-102). Recife : Centro de conservação integrada urbana e territorial, Universidade Federal de Pernambuco.

LEBLANC, Guy; Bianchi, Robert (2000). « La création du patrimoine ». Mémoire déposé par *Les Arts et la Ville* au Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, Montréal, avril 2000.

LEVIN, Jeffrey (1992). " Site Conservation : A Question of Values ". *Conservation. The GCI Newsletter*. Volume 7, No. 2.

LORD, Denis (2004). « La croisade estrienne ». *Continuité*. Numéro 100, Printemps 2004, pp. 27-29.

LOW, SETHA M. (2002). " Anthropological-Ethnographic Methods for the Assessment of Cultural Values in Heritage Conservation ". *Assessing the Values of Cultural Heritage*. Rapport de recherche. Los Angeles :The Getty Conservation Institute, pp.31-50.

LOWENTHAL, David (2000). " Stewarding the Past in a Perplexing Present ". In *Values and Heritage Conservation*. Rapport de recherche. Los Angeles : The Getty Conservation Institute, pp. 18-25.

MASON, Randall (2002). " Assessing Values in Conservation Planning : Methodological Issues and Choices ". *Assessing the Values of Cultural Heritage*. Rapport de recherche. Los Angeles :The Getty Conservation Institute, pp.5-30.

MÉTHÉ, Charles; NEWBURY, Louise (2004). « Île Verte. Évolution et persistance des paysages ». *Continuité*. Numéro 100, Printemps 2004, pp. 43-45.

MOURATO, Susana et MAZZANTI, Massimiliano (2002). " Economic Valuation of Cultural Heritage : Evidence and Prospects ". *Assessing the Values of Cultural Heritage*. Rapport de recherche. Los Angeles :The Getty Conservation Institute, pp. 51-76.

PEARCE, Susan M. (2000). " The Making of Cultural Heritage ". In *Values and Heritage Conservation*. Rapport de recherche. Los Angeles : The Getty Conservation Institute, pp. 59-64.

POULLAOUËC-GONIDEC, Philippe (2004). « La part du paysage ». *Continuité*. Numéro 100, Printemps 2004, pp. 47-49.

POULLAOUËC-GONIDEC, Philippe (1995). « Paysages et modernité », dans *Dynamique et vision du paysage québécois : Actes du colloque des États généraux du paysage québécois* (Québec, du 15 au 18 juin 1995), Québec : Les Éditions Continuité.

PRUD'HOMME, Chantale (2004). « Pour des paysages reflets des collectivités ». *Continuité*. Numéro 100, Printemps 2004, pp. 30-33.

REED, Patrick H. (2000). " Partnership Planning. Involving Partners in Meaningful Ways". *Preservation Planning : Ensuring a Future for Our Past*. Susan L.H. Renaud (ed.). CRM Magazine, U.S. Department of the Interior, National Park Service, Vol. 23, No. 7, 2000, pp. 26-28.

RIEGL, Aloïs (1903). *Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse*. Paris : Seuil (réédition en 1982).

ROGER, Alain (1994). « Paysage et environnement : pour une théorie de la dissociation ». In *Jardins et paysages* (Jean-Pierre Le Dantec, éd.), Paris : Larousse, pp. 602-613.

ROTHROCK, Gail C. (2000). " A Tale of Two Communities. Community Involvement in Preservation Planning ". *Preservation Planning : Ensuring a Future for Our Past*. Susan L.H. Renaud (ed.). CRM Magazine, U.S. Department of the Interior, National Park Service, Vol. 23, No. 7, 2000, pp. 23-26.

RUSKIN, John (1849). *Les sept lampes de l'architecture*. Paris : Denoël (1987).

SERAGELDIN, Mona (2000). " Preserving the Historic Urban Fabric in a Context of Fast-Paced Change ". In *Values and Heritage Conservation*. Rapport de recherche. Los Angeles : The Getty Conservation Institute, pp. 51-58.

STOVEL, Herb et al. (1991). *Guide de gestion. Organisation des villes du patrimoine mondial*. Québec : Service des communications, Ville de Québec.

TORRE, Marta de la (2002). *Assessing the Values of Cultural Heritage*. Rapport de recherche. Los Angeles :The Getty Conservation Institute.

TORRE, Marta de la et MASON, Randall (2002). « Introduction ». *Assessing the Values of Cultural Heritage*. Rapport de recherche. Los Angeles :The Getty Conservation Institute, pp.3-4.

TORRE, Marta de la (2001). " Values and Site Management : New Case Studies ". *Conservation. The GCI Newsletter*. Volume 16, No. 2.

VAN CAENEGEM, Benoît (1996). « Oser le patrimoine. Une expérience tentée en la Collégiale Sainte-Waudru ». Actes du *Colloque Mons-Québec. Le traitement du patrimoine urbain : Intégration, intégralité, intégrité*. Marie-Claude Rocher et André Ségal (dir). Mons, 9-13 septembre 1996, pp. 217-224. Québec : Musée de la Civilisation.